



STADE D'ORNANO

Une analyse froide des causes du drame s'impose

À l'occasion de son message sur l'état de la Nation délivré le 28 novembre, jour anniversaire de la proclamation de la République, le président Denis Sassou N'Gusso a insisté pour que la double enquête ordonnée à la suite de la bousculade ayant entraîné la mort de plus de trente jeunes congolais, le 20 novembre au Stade d'Ornano, établisse les causes réelles et les responsabilités du drame.

Pendant plus d'une heure sur un ton affecté, le chef de l'État, qui a débuté son message devant le Parlement réuni en congrès par l'observation solennelle d'une minute de silence en mémoire des victimes de l'événement précité, a ensuite fait le tour d'horizon de la situation nationale secteur par secteur.

Il a notamment évoqué différents points : la stabilité des institutions, preuve, a-t-il rappelé, que la nation congolaise est en construction ; la diversification de l'économie ; le développement agricole ; la préservation de l'environnement et des domaines fonciers ; le numérique ; la Fonction publique ; l'industrie culturelle ; le commerce ; le sport ; les infrastructures ; l'éducation ; la sécurité publique ; la santé et les affaires sociales ; les relations avec les partenaires extérieurs.

Sur ce dernier point, le président de la République a rappelé le processus de création des zones économiques spéciales et les effets d'entraînement attendus sur l'amélioration des conditions de vie de la population.

Pages 7-10 et 16



Le chef de l'État, Denis Sassou N'Gusso

SECTEUR DES TRANSPORTS

Accord sur la digitalisation des entreprises portuaires

Le ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande et le Centre régional de formation professionnelle des ports et de digitalisation des entreprises viennent de conclure un accord visant à accompagner le Congo dans la réforme de régulation du secteur des transports, par le renforcement des capacités de tous les acteurs de la chaîne logistique des transports afin d'améliorer leurs performances et leur compétitivité.

Page 3



L'échange des parapheurs entre les deux parties Adiac

COOPÉRATION

Un fonds marocain en faveur des collectivités locales

En vue de propulser la décentralisation en République du Congo, les responsables de l'Association marocaine des présidents des préfectures et des provinces ont invité la municipalité de Brazzaville à postuler à leur Fonds d'appui à la coopération décentralisée mis en place pour soutenir les collectivités locales africaines.

A l'occasion d'un échange le 27 novembre avec Dieudonné Bantimba, président de l'Association des maires du Congo, la partie marocaine a présenté le bien-fondé de ce fonds pour le Congo qui œuvre pour le développement de ses collectivités locales.

Page 2

COUPE DU MONDE DE HANDBALL

Les Diables rouges affichent de grandes ambitions

Page 13

ÉDITORIAL

Santé publique

Page 2

ÉDITORIAL

Santé publique

Les Congolais font face à des maladies dont certaines sont dues aux produits congelés vendus à l'étalage dans les marchés. Ces victuailles, beaucoup prisées par les citoyens, sont exposées aux mouches, à la poussière mais également au non-respect des principes de conservation.

À la fin de la journée, les marchandises non vendues sont retournées dans le congélateur et le lendemain elles sont replacées à l'étalage puis revendues aux clients avec tous les dangers sur la santé des consommateurs que comporte ce processus dans le cadre de la chaîne de froid.

Les Congolais vivent ce spectacle sans qu'ils ne soient ni indignés ni interpellés. La responsabilité revient ainsi en premier lieu à la municipalité qui devrait interdire la vente de ces produits à l'étalage. Les plaintes des populations peuvent également être un élément de motivation des pouvoirs publics. Malheureusement, de manière générale et à quelques exceptions près, les questions de santé publique préoccupent moins les Congolais qui, à contrario, s'interrogent sur les causes de l'augmentation des décès.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Un fonds d'appui marocain pour booster les collectivités locales

Le Fonds marocain d'appui à la coopération décentralisée, mis en place pour soutenir les collectivités locales africaines, a été présenté au président de l'Association des maires du Congo (AMC), Dieudonné Bantsimba, le 27 novembre, à Brazzaville par l'Association marocaine des présidents des préfectures et des provinces.

La rencontre entre Dieudonné Bantsimba et les responsables de l'Association marocaine des présidents des préfectures et des provinces a porté sur la coopération décentralisée entre le Congo et le Royaume du Maroc. Les deux parties ont débattu de l'impérieuse nécessité pour le Congo de postuler à l'appel à projet lancé par le Maroc afin de bénéficier du fonds d'appui à la coopération décentralisée pouvant aider le pays à développer ses collectivités locales.

Une démarche engagée pour concrétiser les accords de par-

tenariat conclus par les deux pays lors du premier forum sur la revitalisation et la dynamisation de la décentralisation et du développement local au Congo, tenu du 1er au 4 mars dernier. « Le Fonds marocain d'appui à la coopération internationale avait été mis en place en 2020 par le Royaume du Maroc pour soutenir les collectivités locales africaines. Ayant déjà lancé trois appels à projet sans que le Congo ne participe, nous nous sommes rapprochés du président de l'Association des maires du

Congo pour que les collectivités locales congolaises participent à ce quatrième appel à projet », a souligné le président de l'Association marocaine des présidents des préfectures et des provinces, Moustapha Ameur.

Précisons que lors du premier forum sur la décentralisation au Congo, le Royaume du Maroc avait signé des partenariats de coopération avec les villes d'Oyo, dans le département de la Cuvette; d'Impfondo, dans la Likouala; et de Madingou, dans le département de la Bouenza.

Firmin Oyé

DOLISIE

Guy Tsassa réélu président du Ceredese

Le Cercle de réflexion pour le développement socioéconomique (Ceredese) a organisé, le 26 novembre à Dolisie, une assemblée générale élective et d'adoption de ses documents fondamentaux. Unique candidat à sa propre succession, Guy Tsassa, son coordonnateur, a été réélu.

Un bureau national de coordination de sept membres, dont trois femmes, a été élu, à savoir un coordonnateur, un secrétaire général, une secrétaire chargée de la comptabilité, un secrétaire chargé de la communication, une secrétaire chargée des affaires sociales et de la promotion de la femme, un secrétaire des projets et une trésorière. En outre, une commission de suivi et d'évaluation nationale de trois membres a été aussi mise en place. Guy Tsassa a pour mission « de faire respecter toutes les décisions prises et que les jeunes s'impliquent dans

leur développement endogène, à travers l'approche ayant pour base le droit ».

Concernant les textes, trois documents fondamentaux ont été amendés et adoptés, notamment les statuts, le règlement intérieur et le plan stratégique opérationnel.

Créé en 2009 et déclaré en 2010, sous le n° 009/MID/DN/P/SG/DDSP/SR/2010, le Ceredese a trois projets à son actif dont un est en cours d'exécution. Citons, par exemple, le projet d'accompagnement des filles mères cheffes de ménage en fin de formation en coupe et cou-

ture, financé par le gouvernement des Etats-Unis en 2021.

Au mois d'août dernier, un nouveau projet de huit mois venait d'être signé avec l'Union européenne et concerne le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) sur la décentralisation et le développement local. Il sied de signaler que le Ceredese fait partie de l'Union des organisations des sociétés civiles de la fédération des OSC du Niari qui compte dix organisations non gouvernementales.

Max Ferhynel Poudi

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngonon

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

SECTEUR DES TRANSPORTS

Accord sur la digitalisation des entreprises portuaires

L'accord-cadre de coopération entre le ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande et le Centre régional de formation professionnelle des ports et de digitalisation des entreprises a été signé le 23 novembre, à Brazzaville.

Le protocole d'accord entre le Congo et le Centre régional de formation professionnelle des ports et de digitalisation des entreprises vise à accompagner le ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande dans la réforme de régulation du secteur des transports. En plus des actions de formation pour le renforcement des capacités de tous les acteurs de la chaîne logistique des transports, il est prévu la mise en place d'une plateforme digitale devant connecter ces acteurs pour améliorer leurs performances et leur compétitivité.

« Cette réforme outillée va offrir aux usagers opérant dans le secteur des transports de nouvelles facilitations permettant de réduire les délais et les coûts de traitement des opérations grâce à la dématérialisation des procédures et l'instauration d'un système de paiement en



L'échange des parapheurs entre les deux parties/Adiac

ligne des factures, taxes et redevances via les canaux des banques et des opérateurs mobiles qui sont connectés à la plateforme digitale », précisent les termes de cet accord.

Avec la digitalisation, la réforme du secteur des transports va apporter sa contribution à la traçabilité des flux des biens et des personnes en aidant ainsi à renforcer la sécu-

rité en général et celle des recettes de l'Etat en particulier. Lors de la signature de cet accord-cadre, le ministère a été représenté par le directeur de cabinet, Albert Massoueme, et

le Centre régional de formation professionnelle des ports et de digitalisation des entreprises par son président, Philippe Bocco.

Evoquant l'agenda de travail à ce sujet, le directeur de cabinet du ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande a indiqué que tous les acteurs sont prêts à accompagner cette réforme. « Ceci est aussi important pour la chaîne logistique des transports au Congo qui doit améliorer chaque jour sa performance et sa compétitivité pour être au rendez-vous de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nos attentes sont grandes face à toutes ces perspectives », a-t-il déclaré, donnant lecture du mot du ministre Honoré Sayi, empêché, avant de signer le protocole d'accord qui est l'aboutissement des échanges amorcés en février dernier.

Rominique Makaya

AFFAIRES MARITIMES

La Turquie exprime sa volonté d'accompagner le Congo

L'ambassadeur de la Turquie, Hilmi Ege Türemen, a souligné le 27 novembre à Brazzaville que son pays est disposé à accompagner le Congo en matière de formation concernant l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, conformément aux sollicitations congolaises.



Échange entre l'ambassadeur de la Turquie et le secrétaire permanent, Dibas-Franck/Adiac

« Le Secrétariat permanent du comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer est une structure encore jeune, créée en 2019. Ainsi, lors de nos échanges, des propositions sur le renforcement des capacités des cadres des ministères concernés par l'Action de l'Etat en mer et dans les Eaux continentales ont été mises en exergue », a déclaré l'ambassadeur de la Turquie, au sortir de l'entrevue avec le secrétaire permanent du Comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck.

Par ailleurs, le diplomate Hilmi Ege Türemen a souhaité étendre cette coopération

entre son pays et les différentes structures qui exercent dans le domaine de la mer et des eaux continentales. Domaine dans lequel le Secrétariat permanent du comité interministériel joue un rôle important. Les discussions à ce propos sont très avancées et les programmes de formation au profit des jeunes acteurs du Congo sont déjà en cours d'élaboration.

Outre la formation, plusieurs pistes de coopération ont été explorées. Dans ce cadre, Eric Olivier Sébastien Dibas-Franck s'était entretenu en décembre 2022 avec l'ancien ambassadeur de la Turquie, Serhan Yigit. Ils avaient examiné les possibilités et les modalités de coopération utile à l'accompagnement de

l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

A cette occasion, le secrétaire permanent du Comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales avait sollicité l'attention de l'ancien ambassadeur pour les opportunités en matière de formation et d'équipement en vue du rayonnement de ce nouvel instrument de coordination, au service du comité interministériel. De son côté, le diplomate turc avait demandé au Secrétariat permanent de mettre sur papier les actes de ladite coopération. Les échanges avec le nouvel ambassadeur sont une suite du travail amorcé qui n'est pas resté lettre morte.

R.M.

VIE ASSOCIATIVE

L'Ordre national des experts comptables du Congo envisage une assemblée générale

L'Ordre national des experts comptables du Congo (Onec) a annoncé, le 27 novembre lors d'un point de presse à Brazzaville, la tenue prochaine d'une assemblée générale en vue de permettre un léger changement dans ses rangs pour rendre les commissions plus opérationnelles.

Le vice-président de l'Onec, Serge Ndenguet Attiki, a indiqué que lors de leur dernière assemblée à Oyo, l'année dernière, l'objectif de cet ordre était d'adhérer à l'Organisation mondiale de la profession comptable (Ifac). « Aujourd'hui un ordre ne peut pas être viable en adhérant pas aux organisations internationales, d'où cette assemblée générale au cours de laquelle nous allons faire la mise à jour de plusieurs textes, notamment le règlement intérieur, les statuts qu'il faut mettre selon les normes, selon ce que l'Ifac nous demande », avait-il déclaré.



Les représentants de l'Onec animant le point de presse/Adiac

Interrogé sur le processus d'adhésion à l'Ifac, le secrétaire général de l'Onec, Brice Voltaire Etou Obami, a expliqué: « L'Ifac est une organisation internationale qui fédère la profession comptable au niveau mondial. L'adhésion à l'Ifac va ouvrir les possibilités non seulement à notre pays qui travaille avec les bailleurs de fonds. Nous ne sommes pas un pays isolé, mais qui a une reconnaissance officielle et travaille avec les bailleurs de fonds. En résumé, l'Ordre chez nous doit donc s'arrimer au niveau international aux normes qui sont gérées par l'Ifac », a-t-il indiqué.

A noter que l'Onec existe depuis décembre 2019. Dans le cadre de ses activités, elle a prévu d'organiser, du 1^{er} au 2 décembre, une grande formation sur les normes International public sector accounting standards qui sont les normes comptables internationales pour le secteur public (gouvernements, collectivités locales, institutions internationales, etc.).

Guillaume Ondze

REPUBLIQUE DU CONGO

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2023



COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE
ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale : 126
Brazzaville

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) du Congo s'est réuni en session ordinaire le 24 novembre 2023, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Economie et des Finances. Cette session a également connu la participation de Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, Ministre, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, de Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public, de Monsieur Michel DZOMBALA, Vice-Gouverneur de la BEAC et de Monsieur Marcel ONDELE, Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Monsieur Serge Dino Daniel GASSACKYS, Secrétaire Général du CNEF du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Comité a examiné : i) la situation économique, monétaire et financière nationale récente et ses perspectives à court terme, à la lumière de l'évolution de l'environnement économique international et sous régional, ii) l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours du troisième trimestre 2023, iii) l'état de mise en œuvre des actions du pilier n°2 du PREF-CEMAC, iv) le projet du rapport annuel 2022 du CNEF et v) le projet du budget du CNEF pour l'année 2024.

Sur le plan international, le Comité a noté le regain de l'activité économique mondiale au deuxième trimestre 2023 sous l'effet de la reprise de la demande, en lien avec la tendance baissière des tensions inflationnistes et les effets positifs de la normalisation des circuits d'approvisionnement sur le commerce mondial. Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI) a maintenu inchangé sa prévision de croissance pour l'économie mondiale en 2023 à 3,0%, contre 3,5% en 2022. L'inflation reviendrait à 6,9% en 2023, contre 8,7% en 2022.

Au niveau sous régional, les prévisions révisées pour l'année 2023 tablent sur un ralentissement de la croissance économique. Elle reviendrait à 2,4% en 2023, contre 2,7% précédemment projeté, après 2,8% en 2022, en raison principalement du recul plus important de l'activité pétrolière (-1,3% en 2023 contre -0,7% en 2022). L'inflation resterait élevée à 5,7% en moyenne, contre 5,6% un an plus tôt, traduisant la hausse des prix des produits alimentaires importés et du carburant dans plusieurs pays.

Sur le plan national, le Comité a noté la poursuite de la

consolidation de la situation macroéconomique du pays au cours de l'exercice 2023, avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait autour de 4,0%, au lieu de 3,0% projeté précédemment, après 0,4% en 2022. Cette situation résulterait principalement de la hausse attendue des activités dans le secteur pétrolier (+5,3% contre +4,5% initialement prévu, après -4,4% en 2022), ainsi que de la progression des activités dans le secteur hors pétrole (+3,0% contre +2,0% projeté auparavant, après +3,5% en 2022). Sur le front des prix, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'est élevé à 3,4% à fin juin 2023, contre 2,6% une année plus tôt, en raison principalement de l'inflation importée.

Examinant les différentes modalités de financement de l'économie congolaise au 30 septembre 2023, le Comité a relevé, en ce qui concerne les financements bancaires, que l'encours des crédits bruts à l'économie a progressé de 8,5%, tandis que les créances en souffrance ont reculé de 5,3%. S'agissant des financements levés sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC, ils affichent un encours de 1 964,2 milliards, en hausse de 53,7% en glissement annuel. Cet encours est majoritairement constitué des Obligations du Trésor Assimilables (82,3%).

S'agissant du suivi des actions du pilier n°2 du PREF-CEMAC, le comité a noté des avancées, notamment dans le domaine de l'interconnexion des plateformes informatiques des administrations fiscales et des douanes dans le cadre du projet du Compte Unique du trésor (CUT).

Le Comité a adopté le rapport de l'exercice 2022 du CNEF. Il a approuvé le principe d'une révision des barèmes de contributions au budget du CNEF. Sur cette base, il a adopté le programme d'activités et le budget du Secrétariat Général pour l'exercice 2024.

Par ailleurs, le Comité a renouvelé ses félicitations à Monsieur Serge Dino Daniel GASSACKYS pour sa nomination au poste de Directeur National de la BEAC pour le Congo dont la cérémonie d'installation officielle se tient en marge de la présente session du CNEF.

Enfin, le Comité a pris connaissance des décisions arrêtées par les différents organes de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) lors des dernières réunions.

Fait à Brazzaville, le 24 novembre 2023

**Le Président du CNEF,
Jean-Baptiste ONDAYE**

DRAME D'ORNANO

Paiement des fonds de prise en charge des obsèques

Le 25 novembre à Brazzaville, le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire a payé des fonds pour la prise en charge des veillées mortuaires et des inhumations des trente-et-un morts de la tragique bousculade du stade d'Ornano.

Les familles endeuillées, réconfortées par la ministre Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa, au nom du gouvernement, ont perçu des sommes estimées en millions de FCFA. « *Le gouvernement ne nous a pas abandonnés. Mais nous souhaitons que d'autres membres de nos familles respectives soient recrutés en remplacement de ceux qui sont morts* », ont fait savoir plusieurs familles. Les obsèques ne se feront pas de façon groupée. Le gouvernement laisse aux familles de décider librement de la date et du lieu d'inhumation en mettant à leur disposition des moyens pour ce faire. Concernant toujours la prise



Les familles endeuillées percevant les fonds/Adiac

en charge, il convient de souligner que les cent-cinquante blessés sont suivis dans les

formations sanitaires de la capitale, notamment le Centre hospitalier et universitaire

(CHU) ; l'Hôpital central des armées Pierre-Mobengo et l'Hôpital de référence de

Talangai. En date du 27 novembre, le nombre de morts est passé à trente-deux car une des victimes qui était en réanimation au CHU a rendu l'âme, selon l'annonce faite par la cellule de crise.

En rappel, la bousculade ayant entraîné des morts et des blessés parmi les candidats au recrutement au sein des Forces armées congolaises s'est produite au stade d'Ornano, dans la nuit du 20 au 21 novembre 2023. La cellule de crise a annoncé, il y a quelques jours, une enquête mixte armée-gendarmerie en plus de l'enquête judiciaire pour tirer au clair la situation.

Rominique Makaya

DROITS DES FEMMES

Un atelier d'appui aux dispositions juridiques

Le président de l'Association les amis des enfants (AAE), Ciani Quevai Yoka, a ouvert, le 25 novembre à Brazzaville, un atelier de la première formation des jeunes femmes parajuristes.

L'organisation de cet atelier s'est inscrite dans le cadre du Projet d'appui aux dispositions juridiques de l'épanouissement social des enfants défavorisés (Padjesed). A travers cette première formation, l'AAE propose la méthode d'accueil, d'écoute et d'accompagnement par le parajuriste pour aider des femmes et enfants marginalisés vers les tribunaux. Cela permettra aux femmes qui élèvent seules leurs enfants et ces derniers abandonnés à eux-mêmes d'obtenir justice.

L'objectif principal est de contribuer au renforcement de la protection légale des jeunes femmes et enfants en République du Congo. Spécifiquement, il est question de promouvoir l'accès à la justice ; d'amener des jeunes femmes et enfants marginalisés vers des tribunaux pour trouver solutions aux problèmes sociaux. « *Nous avons organisé cette activité avec un total de quarante femmes venues des quatre arrondissements de Brazzaville, à savoir Moungali, Ouenzé, Talangai et Djiri dont l'âge varie de 20 à 25 ans. Cette activité s'inscrit dans le cadre de notre Padjesed. Nous avons pensé que les femmes, au niveau de notre environnement, sont les êtres qui subissent les injustices et sont beaucoup marginalisées, mais la cause principale, c'est parce qu'elles ne connaissent pas la loi* », a indiqué, dans son mot de circonstance, le président de l'AAE, Ciani Quevai Yoka.

Il a précisé que c'est la raison pour laquelle ces femmes sont formées sur la loi, afin qu'elles se défendent et défendent aussi les intérêts de leurs enfants. « *Aider les autres, c'est ce qu'on appelle le parajuriste, c'est ce que nous avons appris auprès de nos collègues de l'Afrique de l'Ouest. Il y a une grande difficulté pour les femmes d'atteindre la justice. Mais pour y accéder, il y a des parajuristes au niveau des quartiers qui peuvent les aider à aller vers la justice. Il s'agit d'aider les femmes à connaître la loi, les former aussi à devenir des parajuristes* », a-t-il ajouté.

A noter que cette formation était axée sur plusieurs communications, chacune se concentrant sur des thèmes spécifiques : le parajuriste, une victoire judiciaire pour les opprimés et marginalisés, qu'est-ce que le parajuriste ? ; votre engagement en tant que parajuriste, une solution pour les femmes et enfants défavorisés ; instances judiciaires en République du Congo ; engagement des femmes dans la défense des droits humains ; connaissance de la loi, un rempart contre les inégalités.

La démission parentale est devenue très fréquente dans l'environnement congolais et cause de beaucoup de conséquences fâcheuses dans la vie des enfants. Pourtant, la législation familiale stipule que la prise en charge des enfants est la responsabilité couplée du père et de la mère. Mais certains hommes devenus insoucieux n'accordent plus d'intérêt à cette obligation parentale. Aussi, certaines femmes, très affectées par affection par la peur de voir la vie de leurs enfants transformée au pire, sont obligées d'assumer cette charge lourde seules. Abandonnées à leur triste sort, elles arrivent au finish à succomber vis-à-vis de cette responsabilité, avec des contraintes socioéconomiques difficiles. Ce qui conduit souvent aux grossesses précoces des filles, aux abandons des études, à la présence des enfants en situation de rue et délinquants...

Guillaume Ondze

Étudiantes et lycéennes de Brazzaville sensibilisées

Le secrétariat exécutif du Conseil consultatif de la femme a organisé, le 24 novembre, au profit des étudiantes et lycéennes de Brazzaville, une causerie-débat sur l'élimination des violences à l'égard des femmes.



Les participants à la causerie-débat/Adiac pièce de théâtre. Cette activité précède une campagne de sensibilisation dont les résultats feront l'objet d'un rapport », a indiqué la secrétaire exécutive, Antoinette Kebi.

La rencontre a réuni des acteurs des droits humains en général et des femmes en particulier. Elle a permis aux membres du secrétariat exécutif du Conseil consultatif de la femme d'écouter et de noter les différents cas de violences ainsi que les difficultés que rencontrent les jeunes filles. Pour faciliter la transmission du message, une représentation théâtrale sur les violences faites aux femmes a été faite par le

troupe Agora. Les acteurs ont représenté avec des mots simples les problèmes quotidiens des familles congolaises, tout en expliquant le contenu de la loi Mouébara.

Cette journée a été organisée en prélude à la célébration, chaque 25 novembre, de la Journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes.

« *Le secrétariat exécutif a jugé opportun d'organiser ce jour une causerie-débat autour d'une*

Les participantes ont ainsi profité de l'occasion pour dénoncer les maux qu'elles rencontrent régulièrement. Certaines propositions ont été également faites à l'endroit du gouvernement et des organisations de la société civile.

Rude Ngoma

CONSEIL CONSULTATIF DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

Les membres de l'institution renforcent leurs compétences

Le secrétariat exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap a organisé, le 27 novembre à Brazzaville, une journée d'information et de développement des compétences de ses membres pour son bon fonctionnement.

L'activité entreprise avait pour objectif de rendre le secrétariat du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap apte à s'acquiescer de ses attributions ainsi que de renforcer les capacités de leadership de ses membres et collaborateurs. Elle s'est inscrite dans le cadre des missions ponctuelles et non programmées de l'institution, a

indiqué le secrétaire exécutif permanent de ce Conseil, Jean de Dieu Goma, dans son allocution d'ouverture. Il a rappelé à cette occasion l'importance de son institution dans la prise en compte de la problématique du handicap et de la représentativité des personnes vivant avec handicap dans les sphères de prise de décision au Congo.

Selon lui, la rencontre permettait de donner la capacité à cette couche vulnérable d'assurer au mieux sa mission au quotidien. A cet effet, il a expliqué que le renforcement de compétences qui est un processus continu appelle à un engagement dans la durée.

« *Je suis à cet effet ravi de nous*

voir rassembler pour parler de la nécessité de renforcer les compétences en réponse aux insuffisances que nous rencontrons dans l'exercice de nos tâches et dans nos rapports interprofessionnels », a-t-il dit.

Les participants ont été éduqués sur les valeurs étayant l'institution, les différentes formes de collaboration ainsi que sur les normes pour son efficacité. Les enseignements ont porté également sur l'institution-mode d'expression fonctionnelle : le développement des compétences, rôle et importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Lydie Gisèle Oko

RELATIONS FRANCE-AFRIQUE

Créer la juste distance

En février dernier, le président français, Emmanuel Macron, formulait le vœu de bâtir avec l'Afrique « une nouvelle relation équilibrée, réciproque et responsable ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Le sujet était traité dimanche matin par Namouri Dosso et ses invités dans Le débat africain sur RFI. Un échange éclairant après la publication en France d'un rapport parlementaire très étayé sur cette question.

La relation de la France avec l'Afrique francophone a-t-elle effectivement changé ? Oui, répond Bruno Fuchs, député français co-auteur de ce rapport (*), considérant que ce processus est engagé depuis 2007 et que beaucoup a été fait dans de nombreux domaines. Cependant, il n'est pas abouti. « *Nous gardons des pratiques anciennes* », observe-t-il.

Pour Moussa Mara, ancien Premier ministre du Mali, reconstruire une relation différente prendra du temps comme il en a fallu pour arriver à la situation d'aujourd'hui. C'est un long processus qui a conduit à la rupture de certains pays avec la France. Pourtant, tempère Cheikh Gueye, chercheur secrétaire permanent du Rapport alternatif sur l'Afrique, il reste beaucoup de l'influence française en Afrique francophone, ne serait-ce qu'à travers le métissage, la langue, une histoire commune difficile faite de violence mais aussi de coopération.

Avec le temps, les relations de coopération ont évolué : de bilatérales, elles sont devenues multilatérales. L'Afrique très attractive travaille désormais avec de nouveaux partenaires, ce qui induit d'autres formes de relations. Pourtant, il est reproché à la France de continuer de fonctionner sur le principe d'une doctrine érigée en 1990 par le président François Mitterrand dans son

discours de la Baule qui propose aide et sécurité en échange d'un engagement vers la démocratisation.

Un grief formulé parmi d'autres grands sujets d'incompréhension, analyse Cheikh Gueye, ainsi l'intérêt économique pour le continent est vu comme un objet à conquérir tandis que, parallèlement, les débats en France concernant les questions identitaires, la laïcité, le racisme alimentent le sentiment que ces questions sont soulevées contre les Africains, en particulier les Africains de la diaspora. « *Les nouvelles générations portent en bandoulière la question de la souveraineté et revendiquent du respect mais aussi de la distance* », avance-t-il.

Nombreuses décisions prises en France par un exécutif fort dominé par le chef de l'Etat (ce que Moussa Mara nomme une « sorte de monarchie institutionnelle ») ne sont pas toujours en phase avec l'époque et les attentes des peuples.

Il relève également « ces images anodines » qui créent un sentiment de domination. Une certaine familiarité d'un président français avec les chefs d'Etat africains frappe les esprits des peuples qui n'ont pas toujours une connaissance politique profonde, estime-t-il. « *C'est la forme qu'il faut regarder, y compris dans le contact physique, parfois beaucoup plus que le fonds.* »

Le président Félix Tshisekedi avait interpellé très directement le président Emmanuel Macron, en mars dernier, sur ce sujet. « *Regardez nous autrement ! Pas seulement la France mais l'Europe en général, l'Occident... Regardez nous autrement, en nous respectant, en nous considérant comme de vrais partenaires et non pas toujours avec un regard paternaliste avec l'idée de savoir toujours ce qu'il faut pour nous* », avait-il dit.

Un message ferme qui a le mérite de faire prendre conscience que les comportements doivent changer. Mais aussi qu'il convient de prendre en compte ces rancœurs très anciennes persistantes auxquelles il n'est pas prêt assez d'attention : la question des anciens combattants non traités, des mémoires communes, des visas...

Sans oublier, pour Cheikh Gueye, de prendre en considération la dimension religieuse dans la région francophone d'Afrique de l'Ouest car selon lui, un ressentiment très fort de cette population vis-à-vis de la France est clairement porté par la question religieuse.

Créer de nouvelles relations avec les pays d'Afrique francophone

La prise de conscience maintenant bien réelle des autorités françaises, les rapports réciproques sont à redéfinir. Cependant, observe Moussa Mara, face à

des ruptures exprimées dans les pays, il convient de poser les actes qui s'inscriront dans la durée.

Et pour cela, il convient de marquer une vraie volonté de refondation qui peut s'appuyer sur des leviers, notamment la coopération. Si la France a des rapports privilégiés avec l'Afrique, elle connaît peu son interlocuteur et de moins en moins bien, note le rapport. Il y a moins de coopérants civils ou militaires depuis la suppression du ministère de la Coopération à la fin des années 1990. « *Nous avons perdu la connaissance du terrain, les chercheurs sont moins écoutés. Oui nous préconisons un nouveau ministère de la Coopération* », soutient-il.

Pour Moussa Mara, la coopération décentralisée en fort recul impacte les inter-relations culturelles, éducatives, les échanges universitaires. C'est pourtant en travaillant sur ces sujets que se créeront « *les nouvelles relations avec la société civile, notamment les diasporas qui sont une chance extraordinaire et méritent davantage d'attention.* »

Aujourd'hui, si la suspension de visas dans certains pays cristallise la colère, les financements orientés vers les grands projets d'infrastructures restent opaques pour la population. Mieux communiquer et investir davantage dans le capital humain peut inverser la

tendance. Tout en faisant preuve de retenue sur certains sujets difficilement compréhensibles des pays africains comme la question des LGBT. Un message à l'adresse des pays occidentaux. « *Nous sommes loin de ces valeurs que nous n'avons pas. N'essayez pas de nous les imposer et de conditionner certains financements à des attitudes d'ouverture vis-à-vis de ces communautés* », interpelle Moussa Mara.

Quant à la question des sujets irritants comme le franc CFA ou la question militaire, il convient de les dépasser. La réforme du franc CFA est maintenant entre les mains des pays d'Africains. Et concernant les bases militaires, symboles de l'époque coloniale, beaucoup considèrent qu'elles doivent être fermées et la coopération militaire réorientée vers le renforcement des capacités. Mais il faut le faire au cas par cas et l'exprimer clairement dans sa finalité comme dans ses objectifs finaux et par toutes les parties.

Recréer la confiance oui mais pour cela il est nécessaire de lever le doute sur les intentions réelles de la France, revoir la doctrine du discours de la Baule appliquée à géométrie variable selon les pays, expliquer les actes posés, prendre de la distance... Ce qu'Achille Mbembe nomme « la juste distance ».

Bénédicte de Capèle

CAMEROUN

L'ONU appelle à la libération rapide des personnes enlevées

L'Organisation des Nations unies (ON a demandé la libération rapide des personnes enlevées lors de la récente attaque d'un marché dans l'Ouest du Cameroun attribuée par les autorités aux rebelles séparatistes anglophones.

« *Nous déplorons l'attaque du 21 novembre contre le marché de Baményam, dans l'Ouest du Cameroun, au cours de laquelle neuf civils ont été tués. Les responsables doivent rendre des comptes* », a déclaré un porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Seif Magango, dans un commentaire envoyé aux journalistes. « *Des présumés combattants séparatistes armés de la région anglophone du Nord-Ouest ont pris d'assaut le marché de la région francophone de Bamboutos, tirant au hasard et incendiant des commerces. Ils ont également enlevé au moins dix civils et pillé des biens* », a-t-il indiqué. Le Haut-Commissariat appelle « *à la libération rapide de toutes les personnes enlevées et à des enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes sur toutes les attaques contre des civils en vue de tenir pour responsables leurs auteurs* ».

Le village de la région Ouest où s'est déroulée l'attaque est situé à la lisière de celle du Nord-Ouest, peuplée par la minorité anglophone du Cameroun, vaste pays d'Afrique centrale majoritairement francophone. Depuis fin 2016, un conflit meurtrier oppose, dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, des groupes armés indépendantistes aux forces de sécurité, chaque camp étant régulièrement accusé de crimes contre les civils par les organisations non gouvernementales internationales et l'ONU. Ces attaques sont relativement fréquentes dans les deux régions ou à la lisière, les rebelles accusent certains villageois de collaborer avec l'Etat. « *Les attaques contre des civils sont inacceptables* », a indiqué Seif Magango, ajoutant qu'il s'agit de la deuxième attaque majeure menée par des groupes armés ce mois-ci.

Le 6 novembre, vingt-cinq civils, dont des femmes et un enfant, avaient été tués à Egbekaw, dans la région du Sud-Ouest, dans un assaut attribué par Yaoundé aux séparatistes qui avaient exécuté certaines victimes et brûlé d'autres. Le conflit avait éclaté fin 2016. Depuis, le chef de l'Etat y dépêche massivement des troupes. Le conflit a fait plus de 6 000 morts et forcé plus d'un million de personnes à se déplacer, selon International Crisis group.

Noël Ndong

CATASTROPHES CLIMATIQUES

L'Unicef alerte les Etats des conséquences sur les enfants

Inquiète des effets négatifs et dramatiques des catastrophes liées au changement climatique sur les enfants, l'Organisation des Nations unies pour l'enfance et l'éducation (l'Unicef) a publié, le week-end dernier, son rapport sur la question. Le document de l'institution onusienne appelle les gouvernements du monde à se pencher sur cette situation lors de la prochaine COP sur le climat.

L'expertise souligne qu'en six ans, les catastrophes liées au changement climatique ont provoqué environ quarante-trois millions de déplacements d'enfants et la majorité a été déracinée. Parmi les causes liées à l'augmentation de ce chiffre alarmant figurent les déplacements liés aux sécheresses, plus difficiles à surveiller et surviennent plus lentement.

« *Notre rapport fait état d'un million de déplacements internes dus à la sécheresse. Et ce chiffre a été calculé dans des pays où nous disposons suffisamment de données. Mais, la*

réalité est qu'il y a plus de déplacements lorsqu'il s'agit de sécheresse, de chaleur extrême. Nous devons nous préparer à mettre en place une nouvelle politique pour y faire face », a déclaré la spécialiste des migrations à l'Unicef, Laura Healy, avant de signifier que cette enquête a permis de recenser les régions où il y a le plus de déplacements d'enfants avec des témoignages racontant les traumatismes qu'ils ont vécus après une catastrophe climatique.

« *Au lendemain d'une catastrophe, ils sont exposés et*

risquent de subir un stress mental ou physique en voyant leur maison détruite, leur communauté anéantie, ou en subissant la perte d'un être cher. Les enfants peuvent être séparés de leurs parents ou de leur tuteur, ce qui les expose à des risques de traite, d'exploitation, d'abus et de violence. Cela perturbe aussi leur éducation et l'accès aux soins de santé, les exposant à des risques accrus de maladies liées à l'absence de vaccinations », a-t-elle spécifié. Laura Healy a conclu que les enfants du continent africain sont les premières victimes de ces catastrophes naturelles. Malgré leur vulnérabilité accrue, seuls 2 % des financements mondiaux de la lutte contre le changement climatique leurs sont alloués.

Rock Ngassakys

AFFORESTATION ET REBOISEMENT

Brazzaville abritera une conférence internationale

Dans le cadre du lancement effectif de l'initiative de la Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement, Brazzaville abritera, dans les prochains mois, une conférence internationale sous l'égide de l'Union africaine et du Forum des Nations unies sur les forêts. L'annonce a été faite le 28 novembre par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès. « *Notre pays a une longue expérience en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, d'afforestation et de reboisement. A ce*

propos, nous avons solennellement annoncé, à l'occasion de la COP27 en Egypte en 2022, l'initiative de la Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement », a précisé le chef de l'Etat. Selon lui, le sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux de la planète, notamment Amazonie, Bornéo-Mékong et Congo, tenu en octobre dernier à Brazzaville, a constitué une étape cruciale de la concrétisation de sa vision pour un monde meilleur et apaisé au plan climatique.

Parfait Wilfried Douniama

Message de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, sur l'état de la Nation

-Monsieur le président du Congrès ;

-Monsieur le président du Sénat ;

-Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement ;

-Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

-Mesdames et messieurs les parlementaires ;

-Mesdames et messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et consulaires ;

-Mes chers compatriotes.

Avant tout propos, je voudrais rendre un vibrant hommage à nos jeunes enfants, à ces jeunes citoyens, arrachés à l'affection de la Nation, suite au drame survenu au stade d'Ormano, dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre 2023.

Il nous faut analyser froidement les circonstances de cette effroyable tragédie afin de situer, pour l'histoire, toutes les responsabilités et, pour l'avenir, tirer les enseignements et les leçons utiles.

Ce triste événement nous renvoie à la problématique cruciale de l'avenir de notre jeunesse que j'évoquerai dans la suite du présent message.

En leur mémoire, je vous prie de bien vouloir vous lever pour une minute de silence.

... **Merci.**

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes ;

A la différence des éditions antérieures, nous avons décidé, depuis l'année dernière, de rendre, avec plus de densité, hommage à la République.

Désormais, nous célébrons la Journée de la République, le 28 novembre de chaque année, sur fond de message consacré à l'état de la Nation.

65 ans après sa proclamation et en dépit de toutes les difficultés et embûches rencontrées, les institutions de la République demeurent stables et fonctionnent normalement. La Nation congolaise se structure et se consolide au fil des jours.

C'est pour cela que je salue la tenue réussie, en août dernier, des élections sénatoriales qui se sont déroulées dans la quiétude, les normes et les délais requis et j'appelle nos institutions à plus d'efficacité.

En adressant mes sincères félicitations aux nouveaux élus, j'exhorte le Parlement à plus d'efficacité, par la qualité de ses initiatives et des débats.

La célébration de la Journée de la République, couplée au message sur l'état de la Nation, nous offre l'opportunité de tirer les leçons de nos insuffisances, nos contre-performances.

C'est également l'occasion de mettre en évidence les progrès accomplis qui sont à la base des avancées réalisées.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes ;

Le 21 mars 2021, notre projet de société « Ensemble, poursuivons la marche » a été largement plébiscité par le peuple.

Pour le peuple, ce projet est porteur d'une ambition collective, déclinée dans le Plan national de développement 2022 - 2026 qui couvre les cinq années du mandat.

En lien avec l'exécution de ce plan, il s'avère primordial d'examiner la tenue des principaux secteurs pourvoyeurs de la bourse de l'Etat, à savoir les finances, les hydrocarbures, l'économie forestière.

Sur le plan économique et financier, souvenons-nous de l'effondrement brutal des cours du pétrole en juin 2014 et de la contraction, par la suite, de la demande intérieure induite, sans le moindre répit, par les mesures de riposte contre la pandémie de covid-19.

Dans le même registre, les chocs exogènes

engendrés par la guerre russo- ukrainienne mettent à rude épreuve l'économie nationale.

La conclusion, le 21 janvier 2022 par le gouvernement et le Fonds monétaire international, du Programme appuyé par la Facilité élargie de crédit pour la période triennale 2022 - 2024, contribue à la relance de l'économie nationale et augure des perspectives encourageantes.

Ainsi, l'on peut noter, avec intérêt, l'issue positive, en février et juillet 2023, de la deuxième et la troisième revues dudit Programme.

Nous sommes en voie de passer la quatrième revue que nous espérons avec succès.

La reprise économique se poursuit et se confirme, malgré un environnement économique mondial marqué par la montée de plusieurs incertitudes.

La croissance économique devrait s'établir à 4% en 2023 après un taux de 1,7% en 2022.

Le redressement de la situation budgétaire se poursuit également grâce à une mobilisation accrue des recettes internes et des dépenses publiques plus maîtrisées.

Le remboursement de la dette extérieure s'exécute normalement à la satisfaction de nos partenaires techniques et financiers tandis que le processus d'apurement de la dette intérieure évolue de manière positive.

Il convient de relever que la notation financière de notre pays a, de nouveau, été rehaussée cette année. Ce résultat découle des efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la consolidation de nos finances publiques.

Pour soutenir cette embellie qui se dessine grâce aux réformes audacieuses qui sont engagées, l'effort de rigueur et de vigilance doit être soutenu.

En cela, il nous faut rigoureusement appliquer les mesures adoptées au cours des trois dernières années et qui visent l'amélioration des recettes.

Il s'agit, en l'occurrence, des paiements électroniques, de l'élargissement de l'assiette fiscale par le biais, notamment, de la systématisation du numéro d'identification unique et de l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts et des droits de douane.

Il nous faut aussi maintenir le taux et la suppression des exonérations de Taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la réduction des droits de douane sur les importations de denrées alimentaires essentielles.

Les engagements relatifs aux investissements porteurs de croissance ainsi que ceux inhérents aux biens et services autant qu'à la couverture des dépenses sociales doivent s'exécuter, conformément au Plan national de développement 2022 - 2026.

Enfin, il nous faut poursuivre, avec opiniâtreté, le processus d'amélioration du climat des affaires.

Cette option légitime et justifiée implique la mise en perspective de l'éminent rôle régulateur d'une justice caractérisée par l'application stricte, cohérente et uniforme du droit dans l'arbitrage des conflits socio-professionnels ou commerciaux qui peuvent survenir.

Dans cette optique, le Conseil supérieur de la magistrature a, lors de sa session de mars 2023, réaffirmé sa détermination d'écarter les magistrats indécents pour garantir une justice favorable à la bonne gouvernance.

Pour des faits constitutifs de manquements graves au devoir de leur état, à l'honneur, à la délicatesse et à la dignité de leurs charges, 23 magistrats ont fait l'objet de sanctions diverses.

De ce qui précède et au moment où nous célébrons la Journée de la République, ce message sur l'état de la Nation m'offre l'opportunité de réitérer l'appel à nos partenaires techniques et financiers, en vue d'un accompagnement plus efficace et plus conséquent à notre pays.

Par la même occasion, je voudrais rassurer le Parlement que le gouvernement veillera toujours à limiter l'impact, sur les populations, des réformes engagées et de certaines mesures prises dans le

cadre du Programme avec le Fonds monétaire international.

Je salue la résilience et l'esprit de sacrifice du peuple pour permettre à notre pays de créer les conditions idoines d'une économie prospère et diversifiée.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes ;

Pour l'heure, le pétrole constitue notre principale ressource, même si notre pays ne doit guère miser tout son avenir sur uniquement ce produit appelé à s'épuiser.

Le Congo ne doit perpétuellement en subir ni le diktat, ni les incertitudes liées aux fluctuations erratiques des cours mondiaux.

Dès lors, pour soutenir les politiques sociales qui concourent à l'amélioration des services sociaux de base et au bien-être des populations, il nous faut entreprendre des actions fortes en faveur :

- de l'augmentation de la production ;

- de la valorisation du potentiel gazier ;

- du renforcement du secteur aval pétrolier.

En clair, l'augmentation de la production pétrolière, la valorisation du potentiel gazier, le renforcement du secteur aval pétrolier sont autant d'atouts qui confortent notre optimisme.

L'élaboration en cours et l'application du code gazier devraient nous permettre d'avancer, avec assurance, sur ces différents chantiers.

Il sied, d'ores et déjà, de noter la signature de l'accord commercial de vente et d'achat du gaz naturel liquéfié entre les partenaires de l'association Marine XII, en présence des autorités congolaises.

Soulignons également la fin des travaux de construction de la barge de liquéfaction du gaz naturel et celle de stockage du gaz naturel liquéfié.

Pour une production capable d'atteindre trois millions de tonnes métriques par an, la pose, en mai 2023 à Pointe-Noire, de la première pierre du centre de liquéfaction présage de l'amélioration de la disponibilité en gaz naturel pour notre pays.

Le protocole d'accord, signé récemment entre le Congo et la société ENI Congo, porte sur la commercialisation du gaz naturel liquéfié.

Il nous faut aussi lever quelques points bloquants, tel l'approvisionnement en gaz naturel et en pétrole brut, afin de nous préparer à l'implantation de la raffinerie « Atlantic Pétrochimie », montée en Chine et prête à être transférée au Congo.

Après les hydrocarbures, à n'en point douter, surtout avec l'extension de son champ d'action, le secteur des forêts, devenu « économie forestière », prend une importante dimension, donc toute sa place, au sein des vecteurs pourvoyeurs des ressources financières de l'Etat.

A la proclamation de la République le 28 novembre 1958 et plusieurs années après l'indépendance, le bois était la principale ressource de notre pays. L'obsession d'exploiter le bois du Niari, du Mayombe, du Nord Congo qui accostait par rames entières, au port à grumes de Brazzaville est à l'origine de la décision coloniale de construire, à tous prix, la ligne de chemin de fer reliant les zones de coupe au port de Pointe-Noire. Le bois a fait les beaux jours du port de Pointe-Noire, notre capitale économique, de Dolisie, la troisième ville du pays, spécifiquement avec l'entreprise Socobois.

L'on ne devrait se méprendre sur le fait que la poursuite, sous cette forme, de l'exploitation du bois aurait conduit à la destruction de nos forêts.

Comme si notre vision avait entrevu les menaces et les dangers induits par les changements climatiques, nous nous sommes orientés vers une gestion prudente et rationnelle de notre patrimoine forestier.

Les coupes devenaient chirurgicales et le reboisement connaissait un réel succès, en termes de renouvellement de nos forêts par le remplacement, nombre pour nombre, d'un arbre abattu par

un plant mis en terre.

Toute une armature institutionnelle a été mise en place en adéquation avec les objectifs de protection et de préservation de nos essences.

Aujourd'hui, en plein cœur du bassin du Congo, nos forêts deviennent désormais une ressource, de moins en moins pour le bois qu'elle produit, mais surtout pour l'oxygène qu'elle fournit à l'humanité pour sa survie et le carbone qu'elle séquestre.

Le Parlement a voté la loi portant création du Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques, érigé actuellement en établissement public administratif.

Le nouveau Code forestier est désormais sur la rampe de lancement, suite à la prise de dix décrets d'application.

Depuis le 1er janvier 2023, il est strictement interdit d'exporter des grumes, afin de pousser un peu plus haut le curseur de la transformation du bois sur le territoire national et favoriser la création d'emplois des jeunes.

Parmi les initiatives d'envergure en cours de mise en œuvre, figure la promotion des projets de génération des crédits carbone, avec la réalisation préconisée des plantations forestières sur plus de 100 000 hectares, dans le cadre de l'émergence du marché éponyme et aux fins de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

A l'effet de matérialiser cette ambition, la Société nationale des pétroles du Congo vient d'établir un partenariat avec la Société forêt ressources management, en vue de réaliser un important projet d'afforestation, dénommé « Eco Zamba », sur une superficie de 50 000 hectares dans le département des Plateaux.

Cette initiative, que je félicite et encourage, contribuera à augmenter la couverture forestière de notre pays. Elle a pour objectifs, notamment :

- de préserver l'environnement ;

- de séquestrer le carbone ;

- de renforcer la fertilité des sols.

Le sommet des trois grands bassins forestiers tropicaux de la planète, tenu en octobre dernier à Brazzaville, a constitué une étape cruciale de la concrétisation de notre vision pour un monde meilleur et apaisé au plan climatique.

Notre pays a une longue expérience en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers, d'afforestation et de reboisement.

A ce propos, nous avons solennellement annoncé, à l'occasion de la COP27 en Egypte en 2022, l'Initiative de la Décennie mondiale de l'afforestation et du reboisement.

En vue du lancement effectif de cette initiative, il se tiendra, dans les tout prochains mois ici à Brazzaville, la conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement, sous l'égide de l'Union africaine et du Forum des Nations unies sur les forêts.

- Monsieur le président du Congrès ;

- Mes chers compatriotes ;

Comme on peut le constater à nouveau, la structure de notre économie continue de reposer principalement sur le secteur des hydrocarbures.

Cependant, malgré son rôle prépondérant dans l'économie, le secteur pétrolier n'emploie que 20% de notre main-d'œuvre, d'où la place accordée à la diversification de l'économie dans le Plan national de développement 2022 - 2026.

Nous entendons par la diversification économique, la transition vers une structure plus variée de la production nationale et des échanges, en vue d'accroître la productivité, de créer des emplois et d'établir les bases d'une croissance soutenue, à l'effet de réduire la pauvreté.

Plus l'économie est diversifiée, plus elle est forte. Moins elle est dépendante d'un produit ou d'un secteur, moins elle subit les chocs de l'économie

Message de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso,...

mondiale et plus elle gagne en stabilité.

Comment se sont comportés, en 2023, les secteurs susceptibles d'accélérer la concrétisation de la diversification de l'économie nationale, à savoir :

- les industries minières ;
- l'agriculture au sens large ;
- les zones économiques spéciales ;
- l'industrie touristique ;
- le numérique.

A la lumière de leurs potentialités, les industries minières pourraient devenir des leviers de croissance, pourvoyeurs d'importantes ressources financières pour notre pays.

Le grand projet intégrateur de développement des gisements de fer de Nabemba au Congo et de MBalam au Cameroun a fait l'objet, en juin dernier à Ouesso, de fructueux échanges entre les deux pays.

Un suivi-évaluation rigoureux de ce projet traduira, dans les faits, notre volonté partagée d'intégration sous régionale.

La mise en œuvre du gisement de fer de Mayoko - Moussondji, pour des réserves estimées à 917 millions de tonnes, a été relancée avec la réattribution des permis d'exploitation à un nouveau partenaire disposant d'une solide expérience dans le domaine et présentant des garanties techniques et financières avérées.

La réalisation de ce projet minier devrait aboutir à la création d'environ 700 emplois.

Il est important de rappeler la signature, cette année, de la Convention d'exploitation des sels de potasse de Kanga, dans le département du Kouilou.

Dans cette même optique, la supervision régulière des travaux de démarrage de la construction des infrastructures relatives

à l'exploitation de l'imposant gisement, de classe mondiale, des potasses de la réserve de M'Boukoumassi, dans la sous-préfecture de Loango, confirme l'avenir prometteur de notre pays dans ce domaine.

Pour sa part, la Société de recherche et d'exploitation minière, Soremi en sigle, qui prépare la construction, dans le département de la Bouenza, d'un module destiné à la production du plomb, présente des perspectives fort encourageantes.

C'est pourquoi, il revient également au gouvernement de garantir la sécurité des biens et des personnels de cette entreprise contre l'exploitation illicite et les actes de vandalisme sur les sites concédés à la Soremi.

Pour l'exportation de ses minerais, notre pays a retenu la construction d'un port minéralier à la Pointe-Indienne, à environ 20 kilomètres de Pointe-Noire.

Devant les enjeux en présence et le potentiel financier qu'il représente pour l'Etat, le secteur s'attèle à renforcer son cadre institutionnel, à travers l'élaboration en cours du nouveau Code minier.

Il nous faut intensifier la mise en valeur des atouts de ce secteur pour donner une nouvelle impulsion au processus d'industrialisation de notre pays.

S'agissant du développement de l'agriculture au sens large, l'un des 6 piliers porteurs de croissance, retenus par le Plan national de développement 2022-2026, des résultats encourageants ont été réalisés durant cette année.

Au niveau des infrastructures et des équipements agricoles, l'on peut citer :

- l'acquisition de 100 tracteurs agricoles de 150 chevaux chacun ;
- la réhabilitation et l'entretien de 1.065 kilomètres de pistes rurales ;
- l'électrification de 3 bassins de production de la Dihessé dans la Bouenza, d'Inoni-Falaise dans le Pool et d'Etsouali dans les Plateaux.

Le sous-secteur vivrier a été marqué par la réception d'une unité de production de la farine de manioc, fruit de la coopération sino-congolaise.

La filière « banane douce et plantain » a enregistré l'ouverture de 10 hectares dans la zone agricole protégée de Mokéko.

La réactivation de la filière « pomme de terre » a démarré avec le test et l'identification des variétés appropriées.

Le développement des cultures de rente se traduit par la relance de la production cacaoyère, à travers la mise en place d'une pépinière d'une capacité de 90.000 plants.

A ce jour, 13 000 plants ont été déjà produits et distribués aux communautés riveraines de Nemeyong, Sembé, Souanké, Mokéko et Pokola, dans le département de la Sangha.

En cours de réalisation, il y a lieu de mentionner :

- la construction d'un port de pêche à Pointe-Noire, avec le concours de l'Union européenne à travers l'Agence française de développement ;

- la construction d'une ligne électrique, longue de 52 kilomètres, de N'go à la zone agricole protégée de Kouraté.

En lien avec son impact prévisible sur la production, l'expérience des zones agricoles protégées mérite toute notre attention.

Sur les 12 départements de notre pays, 7 bénéficient déjà de ses avantages, suite au lancement de 13 nouvelles zones agricoles protégées au cours de cette année, après les 13 premières créées précédemment à partir de 2021.

Les 26 zones agricoles protégées opérationnelles incitent à l'optimisme, au regard de l'organisation et de la diversification des activités menées, de l'engagement et la mobilisation des populations au sein et autour des 268 coopératives créées.

Au total, 1 246 hectares ont été emblavés en 2023, mobilisant 3 000 agripreneurs pratiquant diverses spéculations comme le manioc, le maïs, l'arachide, le soja, la banane, l'igname et le maraichage.

La pisciculture et l'élevage d'ovins, de porcs et de volaille y sont également pratiqués.

L'agriculture, qui figure parmi les rampes de la diversification économique, appelle une main-d'œuvre suffisante et dynamique.

Il nous faut nous efforcer d'inverser définitivement la tendance manifeste du dépeuplement des localités rurales, entretenue depuis des décennies par l'exode des actifs agricoles vers les villes.

Le gouvernement devra mettre en place les dispositifs d'accompagnement nécessaires pour inciter les jeunes à regagner les bassins destinés à l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Il nous faut aussi créer les conditions de réappropriation des opportunités offertes par l'agriculture, afin que les jeunes deviennent les grands acteurs et exploitants agricoles dont notre pays a si besoin, la liberté d'entreprendre étant garantie par la Constitution.

L'exige du gouvernement plus d'effort et d'efficacité dans la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique agricole, qui permet d'entrevoir la rénovation et la revitalisation de notre espace rural et, en particulier, une avancée significative sur le chemin de notre autosuffisance alimentaire et le repositionnement du Congo en qualité de pays exportateur de certaines spéculations agricoles, comme le café et le cacao.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes ;

Le développement de l'agriculture est indissociable de la question foncière, d'où la nécessité d'accélérer la reconnaissance des terres coutumières et la mobilisation des terres pour la mise en œuvre des projets d'intérêt général.

La reconstitution et la gestion du domaine foncier de l'Etat, qui s'exécutent normalement, ont permis de recouvrer, par exemple, l'intégralité des périmètres spoliés au niveau des nouvelles casernes militaires de Ndouo, de Mont Mambou et Mont Barnier à Brazzaville.

C'est ici le lieu d'appeler l'ensemble de nos compatriotes à plus de civisme en matière d'occupation des terres, pour que cesse l'extension anarchique et dangereuse des périmètres habités dans des zones réputées ou déclarées inconstructibles.

J'ose également croire qu'en devenant un levier de mobilisation des investissements directs et indirects, la gouvernance foncière contribuera à la maximisation des recettes publiques avec, notamment en perspective, la collecte de l'impôt foncier annuel sur la détention ou la propriété des terres et terrains bâtis ou non bâtis.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes.

L'on ne peut parler de diversification de l'économie nationale sans faire référence au développement des Zones économiques spéciales qui visent :

- à attirer les investisseurs directs étrangers ;
- à améliorer les performances des exportations et du commerce extérieur ;
- à atténuer le chômage de masse.

Les avantages économiques vont de la modernisation de la base industrielle locale au rôle de catalyseur de l'innovation des connaissances et des retombées technologiques.

La viabilisation de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire est désormais garantie grâce à la concession de 300 hectares de forêts et le démarrage des travaux de construction d'une ligne électrique de 10 mégawatts et de la pose du transformateur.

Les activités en cours de réalisation concernent les études préliminaires d'impacts environnemental et social liés à la construction d'une ligne électrique haute tension de 400 mégawatts, au départ de la Centrale électrique du Congo.

L'accès à la Zone économique spéciale de Pointe-Noire connaîtra une réelle amélioration avec la construction déjà entamée d'une route bitumée.

La Zone économique spéciale d'Igné pourrait démarrer ses activités, après les travaux d'électrification et la réhabilitation des voiries et autres réseaux divers.

Plusieurs activités en perspective pourront durablement impacter l'économie nationale, les finances publiques et le développement social de notre pays.

A ce sujet, il sied de noter :

- la construction prochaine d'un port logistique, d'un port sec et d'un port minéralier dans la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ;

- la mise en service prévue de cinq usines dans la Zone économique spéciale de Pointe-Noire ;

- la mise en service attendue des usines de peinture, de rotomoulage et d'agro-industrie de Maloukou ;

- la construction de la Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo ;

- la création estimée de 400 emplois en phase de chantier, 12.000 emplois directs prévisionnels en phase d'exploitation sur les cinq prochaines années.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes.

Comme autre levier de la diversification de l'économie nationale, l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs se développe petit à petit et apparaît désormais comme un important creuset pour l'emploi des jeunes.

La 11^e édition du Festival panafricain de musique, lancée en avril 2023, a rassemblé les artistes musiciens d'Afrique et ceux de la diaspora. Ce rendez-vous concourt à l'union des peuples pour l'expression des cultures et la sauvegarde de leur identité.

Dans le même cadre, les travaux de mise en valeur du site historique de la Baie de Loango dans le département du Kouilou se poursuivent normalement.

Afin d'impulser le tourisme de mémoire, les activités en cours de réalisation dans ce domaine permettront de repositionner la localité de Loango parmi les principaux comptoirs de la traite négrière et points d'embarquement des esclaves sur la façade atlantique.

Ces mêmes activités permettront de viabiliser et de moderniser l'un des espaces touristiques les plus attractifs de notre pays, à savoir les chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool.

A l'identique, l'inscription du massif forestier d'Odzala-Kokoua au patrimoine mondial de l'humanité constitue un gain significatif qui rehausse la crédibilité de notre secteur touristique.

Dans le même esprit, la valorisation des parcs de Nouabalé Ndoki, de Lesio Luna et la création des premières aires marines protégées à Loango et à Mvassa concourent à rendre plus attractive et à promouvoir la destination Congo.

Je ne saurais être complet sur l'industrie artistique sans évoquer la réhabilitation du Centre de formation en art dramatique, pétri d'histoire et bien connu sous le sigle CFRAD. Il s'agit d'offrir un espace rénové d'expression et de formation aux professionnels des arts de la scène.

Concernant l'économie numérique et les télécommunications, parmi les activités et les projets réalisés, l'on peut citer :

- la construction du réseau à fibre optique sur l'axe fluvial, dans le département de la Sangha, pour l'interconnexion du Congo avec la République Centrafricaine ;

- la couverture des zones blanches en réseau de communications électroniques ;

- l'acquisition du deuxième câble sous-marin à fibre optique pour améliorer la vitesse et la fiabilité des communications électroniques ;

- la mise en service du Centre africain de recherche en intelligence artificielle.

Des projets et activités en cours de réalisation, l'on peut énumérer :

- la construction du Centre national des données, fruit du partenariat avec la Banque africaine de développement, destiné à garantir la souveraineté numérique du Congo ;

- le projet d'accélération de la transformation numérique, pour renforcer le dispositif de gouvernance électronique.

- le projet de couverture nationale en fibre optique, en vue d'améliorer l'accès, pour tous, à internet très haut débit, facilitant de la sorte le télétravail, la télémédecine, la télééducation.

Trois grands domaines interconnectés influent sur le cadre d'incitation en faveur de la diversification économique.

Il s'agit :

- de la réglementation de l'activité commerciale et de la politique d'investissement ;

- de la formulation de la politique commerciale ;

- de la politique de la concurrence.

Les mesures du plan de résilience et l'intensification des contrôles, dans le cadre de la lutte contre la fraude commerciale, assorties de la clarification de leurs modalités, ont permis de contenir l'exagération des prix dans les marchés.

En effet, contre la vie chère, les mesures d'exécution du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022 - 2023, en l'occurrence les exonérations fiscal-douanières accordées sur les importations des produits alimentaires de base, ont permis de maintenir les prix à un niveau acceptable.

Toutes les charges, qui affectent les prix au niveau des passages portuaires et des corridors, affichent une tendance baissière.

Ces mesures ont contribué à avoir un taux d'inflation le moins élevé de la sous-région Cémac et les efforts déployés doivent être poursuivis.

La République du Congo vient de passer avec satisfaction, en septembre 2023, son examen de politique commerciale avec l'ensemble des pays de la zone Cémac à l'Organisation mondiale du commerce, à Genève en Suisse.

Notre pays a présenté, auprès de cette institution, les avancées enregistrées ces dix dernières années, en matière économique, commerciale, industrielle, avec un accent particulier sur la mise en place des Zones économiques spéciales, dédiées à la transformation des ressources natu-

Message de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso,...

relles dans une approche orientée sur les chaînes de valeur.

En perspective, il y a lieu de mentionner un début d'exécution des travaux de construction, à Pointe-Noire, d'un laboratoire d'analyse de la qualité des produits mis à la consommation, en vue de renforcer le dispositif de sécurité alimentaire dans notre pays.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes.

L'un des principaux freins à la croissance dans nos pays en développement reste la faiblesse en équipements de base. Toutes les études suggèrent fortement de placer les infrastructures au sommet de nos priorités.

Selon la Banque mondiale, afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, les pays en développement doivent consacrer au moins 9% de leur Produit intérieur brut aux dépenses de construction, d'entretien et d'amélioration de leurs infrastructures.

C'est ce que nous avons compris et ne cessons de mettre en œuvre.

De toute façon, l'Afrique ne pourra pas aller à la Zone de libre-échange continentale africaine si la question des infrastructures n'est pas considérée de manière concomitante.

Plusieurs projets majeurs sont en cours d'exécution dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications.

Sans être exhaustif, on peut citer :

-l'aménagement et le bitumage de la route d'intégration régionale Dolisie- Ndené, spécifiquement les travaux de bitumage du PK 32 à Kibangou ;

-l'aménagement et le bitumage de la route Boundji-Ewo sur la section restante Boundji-Tsongo ;

-la construction de la ligne électrique Boundji-Ewo ;

-la construction du marché moderne de l'arrondissement 1 Lumumba, à Pointe-Noire ;

-la construction de la ligne haute tension pour l'alimentation électrique de la zone industrielle de Maloukou ;

-la rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville ;

-la construction de l'Université de Loango ;

-l'achèvement du dernier kilomètre de la couverture nationale en télécommunication, dans sa troisième phase ;

-la construction du Centre de maintenance aéronautique, en vue de la mise en place d'un hub aérien pour la sous-région.

Nous avons à concrétiser les projets d'infrastructures de grande envergure ainsi que la mise en œuvre des corridors de développement, au nombre desquels nous pouvons citer :

-le pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa ;

-la route Ouesso-Pokola, avec la construction du pont de 616 mètres linéaires sur la rivière Sangha ;

-le Chemin de fer Congo-Océan, avec la construction des gares modernes et la réhabilitation des voies après plusieurs années d'inactivité, à l'image de la voie Dolisie - Mbinda, de l'ex-Comilog.

Mais, l'évènement marquant de ces derniers jours aura été la mise en service des 2 Tours jumelles de M'Pila, un des fleurons de la coopération sino-congolaise.

Gouverner, c'est prévoir. Je tiens à rappeler qu'avec une croissance démographique de 4%, notre pays pourrait compter 10 millions d'habitants à l'horizon 2030.

Avec 60% de la population totale résidant principalement dans nos deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, cette situation a pour conséquences, outre l'accélération de l'urbanisation, la demande soutenue en logements et l'intensification de la pression sur l'occupation de l'espace urbain.

Il nous faut, dès à présent, réfléchir sur la gestion des périphéries des grandes agglomérations.

Ainsi, la demande croissante en infrastructures immobilières met en exergue la question de l'offre encore insuffisante de logements économiques et sociaux qui reste largement en deçà des besoins répertoriés.

Dans ce sens, le Programme présidentiel d'urgence de construction de 1.200 logements à des coûts abordables, envisagé pour sédentariser les agents de l'Etat affectés à l'intérieur du pays, devrait constituer le début d'une réponse adéquate à cette demande croissante.

Au plan de la gouvernance sociale et solidaire, en tant qu'effets induits de la mise en œuvre du Plan national de développement 2022 - 2026, il nous faut persévérer dans l'amélioration :

-de la qualité du capital humain ;

-de la santé et la protection sociale pour tous ;

-de l'approvisionnement des ménages en eau et électricité ;

-de l'assainissement des sites de vie ;

-de la circulation aisée des personnes et des biens.

Face à l'ampleur des défis liés au développement du système éducatif et de la recherche scientifique, le gouvernement a organisé une large concertation nationale et inclusive dont les résultats seront incessamment publiés.

Entre-temps, devant l'accroissement rapide de la population scolaire, il est devenu impérieux de s'atteler à l'édification de nouvelles infrastructures scolaires et de renforcer les effectifs en personnel enseignant.

Le gouvernement s'emploie à réorganiser la carte scolaire, à augmenter la capacité d'accueil par la construction et la réhabilitation de nombreuses salles de classes, tant dans l'enseignement général, technique que professionnel.

L'un des objectifs visés dans ce secteur est de réduire le déficit en personnel, par le biais de l'intégration dans la fonction publique, du recensement biométrique du personnel communautaire, de l'ouverture de l'école normale de formation initiale et continue des enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la première promotion des diplômés de l'université panafricaine de Kintélé a été présentée, cette année, au peuple au cours d'une grande cérémonie de fin de formation académique.

L'inauguration du centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables témoigne de l'impulsion donnée au secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Par ailleurs, Nous nous étions engagés à offrir l'électricité et l'eau à tous à moindre prix.

Parmi les activités réalisées, figure l'inauguration de la centrale électrique de la ville d'Impfondo avec la mise en service de la composante thermique, en attendant le fonctionnement de la composante solaire.

Nous avons pleinement conscience que la solution définitive passera par la connexion avec le boulevard énergétique attachant au corridor 13, Brazzaville - Bangui - N'Djamena.

En perspective, nous aurons à poursuivre les activités d'amélioration de l'accès à l'eau potable, notamment par

-la relance du projet « Eau pour tous » ;

-la finalisation des travaux inachevés des municipalisations accélérées ;

-la réhabilitation et le renforcement des anciens réseaux de distribution d'eau potable des villes de Brazzaville et Pointe-Noire.

A l'évidence, toutes ces actions participent de la nécessité de préserver un cadre de vie sain qui prévient la maladie et contribue au bien-être des populations.

Dans le domaine de la santé, particulièrement de la lutte contre le paludisme, la campagne nationale de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action se déroule de manière satisfaisante.

Pour une offre de soins de qualité, l'intégration du personnel de santé à la fonction publique s'est poursuivie en 2023, après le recrutement, en 2022, de 1164 agents de santé dont 226 médecins et 273 paramédicaux.

En outre, il est préconisé de diligenter l'achèvement des travaux de construction des hôpitaux généraux de Sibiti et Ouesso, pour leur mise en service en 2024.

Dans la même veine et en rapport avec l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes, Je voudrais me féliciter des avancées réalisées dans le domaine de la sécurité sociale.

Les efforts en cours doivent s'accélérer afin que l'avènement de la caisse d'assurance maladie universelle contribue effectivement à la réduction de la pauvreté par une offre de soins de santé plus adéquate et de meilleures conditions de prise en charge des patients dans notre pays.

Au titre de la protection sociale non-contributive, la République solidaire et généreuse s'est portée, cette année, au chevet de 30146 victimes de catastrophes causées par des inondations, des tornades, des vents violents et des incendies dans 16 localités.

Le gouvernement s'est doté d'un dispositif plus novateur et mieux élaboré des filets sociaux.

Ainsi, des formations sanitaires ont reçu un lot de médicaments dans le cadre du renforcement de leurs capacités opérationnelles et 32.567 ménages très pauvres ont bénéficié des transferts monétaires conditionnels.

Spécifiquement dans le département de la Likouala, 46 établissements scolaires ont fait l'objet d'appui en matériel didactique tandis que 12 648 élèves issus des familles à situation économique difficile et 5 000 élèves autochtones ont reçu des kits scolaires. Le projet Lisungui prend également en charge la rémunération de 184 enseignants.

Je soulignerai avec, grand intérêt, la mise en place du Parlement des enfants du Congo, cet espace de libre expression démocratique, d'éducation à la citoyenneté et un moyen de faire participer les enfants au processus de prise de décisions sur les questions attachées à leur propre existence dans la société.

Pris généralement en modèle en ce qui concerne la lutte contre l'exclusion, nous déployons une action bien orientée et appréciée en faveur de la promotion des peuples autochtones.

A cet effet, 14 750 enfants autochtones dont 7.456 filles ont été scolarisés. Le gouvernement a par ailleurs l'établissement des actes de naissance au profit de 7 928 enfants autochtones et plus de 1000 cartes nationales d'identité aux autochtones âgés de plus de 18 ans.

Afin d'assurer leur sécurité sociale et leur droit à l'emploi, 400 jeunes autochtones travaillent dans les sociétés d'exploitation forestière.

Plusieurs autres jeunes autochtones ont rejoint les rangs de la fonction publique, de la police et la gendarmerie.

S'agissant de la fonction publique, le gouvernement poursuit inlassablement ses efforts de création d'emplois au profit des jeunes.

C'est ainsi que 6 440 agents civils de l'Etat ont été recrutés au titre de l'année 2022. Ils seront rejoints, au terme de la campagne de recrutement 2023, par 6 700 nouvelles recrues.

J'engage le gouvernement à maintenir cet effort en vue de répondre à la demande sans cesse croissante des jeunes en quête d'emploi.

Le recrutement de nouveaux agents civils de l'Etat vise à «rajeunir» la fonction publique et à combler les postes demeurés vacants, suite au décès de certains fonctionnaires ou aux départs à la retraite des personnels atteints par la limite d'âge.

L'Etat ne peut ni s'ériger en unique employeur, ni apporter une réponse durable à l'inactivité de la jeunesse. En outre, la structure économique ne saurait lier ou «asseoir» son essor exclusivement sur le secteur tertiaire.

Il s'agit, pour le gouvernement, d'inventorier les niches des secteurs publics et privés d'activité,

pour soutenir l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Grâce au soutien du Programme des Nations unies pour le développement, le projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement, par la formation de 800 jeunes filles aux métiers du numérique et au leadership féminin, met en lumière un exemple d'accompagnement à suivre.

Nous devons veiller à placer, pour le recrutement, tous les jeunes postulants à l'emploi sur les mêmes chances, avec objectivité et sans discrimination.

Il est à regretter qu'après leur recrutement dans la fonction publique, de nombreux jeunes affectés dans des services déconcentrés en zone rurale, repartent en ville, au moyen de divers artifices, tel que le rapprochement d'époux.

L'on se retrouve, à l'intérieur du pays, avec des services de l'Etat en déficit quasi chronique de personnel.

Cette situation interpelle le gouvernement et les conseils départementaux sur la nécessité d'accélérer la mise en place de la fonction publique territoriale qui présente l'avantage de favoriser les recrutements au niveau local.

En abordant la problématique de l'avenir de notre jeunesse, il nous faut aussi nous préoccuper des violences perpétrées, dans nos grandes villes, par des jeunes incontrôlés.

Ces violences inédites commises par des jeunes interpellent la responsabilité des cellules familiales ainsi que celle des services de rééducation et de réinsertion sociale.

A ce propos, de nombreux jeunes en conflit avec la loi ont été identifiés et attendent d'être acheminés au Centre de transition de Madingou avant leur transfert au Centre de réinsertion d'Aubeville en pleine réhabilitation.

Il nous faut, sans états d'âme, lutter contre ces phénomènes récurrents qui sèment quotidiennement la désolation dans les familles.

Les violences commises par les jeunes sont certes répréhensibles car à chaque violation de la loi, correspondent un jugement et une sanction. Cependant, en la matière, la « justice de la rue » ne doit nullement prendre le pas sur le droit.

Personne ne peut se muer en « justicier » et se rendre justice soi-même, au risque d'enfreindre les dispositions pertinentes, inhérentes aux droits de l'homme.

A travers cet appel à lutter contre le grand banditisme juvénile, Je voudrais également fustiger les violences faites aux femmes.

L'Etat tire sa force des rigueurs de la loi. Les dispositions doivent être prises pour que, sans attermoiements, s'applique la loi portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.

A ce propos, la bataille de l'opinion, à travers des campagnes d'information et de sensibilisation, en termes de connaissances, d'attitudes et de pratiques, doit être conduite avec dextérité et remportée.

A cet égard, il y a pour notre pays, en matière de communication, la nécessité de se placer au diapason des récentes évolutions technologiques.

Le passage de l'analogique au numérique permettra au Congo de se hisser au niveau des enjeux et des défis en présence.

Les tentatives de déstabilisation de notre pays par le biais des réseaux sociaux doivent nous inciter à mieux nous organiser pour une riposte efficace aux assauts récurrents de la désinformation.

Il en est de même des difficultés qui écumant le domaine du sport dans notre pays, avec des performances mitigées pour lesquelles la responsabilité demeure largement partagée.

Pour la jeunesse congolaise, Nous avons installé d'importantes infrastructures sportives dans tous les départements.

Tous ces joyaux se dégradent non pas seulement par manque d'entretien, mais aussi et surtout pour défaut d'utilisation.

Je convie le gouvernement à mener une réflexion approfondie, avec tous les acteurs du monde

Message de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso,...

sportif, y compris les partenaires techniques et financiers, pour rentabiliser ces investissements réalisés à grands coûts pour l'épanouissement de la jeunesse.

Le code du sport donne l'opportunité de relancer et de revitaliser le secteur, en ce qu'il clarifie la mission globale de l'Etat, définit le niveau d'intervention des collectivités locales, détermine les relations entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif et éclaire principalement sur le statut du sportif.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes ;

Depuis plus de 4 décennies, nous consacrons nos efforts à la lutte contre les changements climatiques.

L'organisation avec succès du sommet sur les trois bassins forestiers tropicaux a réaffirmé la position du Congo au cœur des enjeux climatiques et de la préservation des écosystèmes forestiers.

Plus de 5 000 dirigeants, scientifiques et experts venus du monde entier ont fait, de Brazzaville, la capitale mondiale de la réflexion sur la préservation de notre écosystème pour la survie de l'humanité.

Je rends un vibrant hommage à notre peuple pour sa mobilisation exemplaire et l'hospitalité chaleureuse réservée à nos hôtes durant ce sommet. L'un des temps forts de cet événement aura été le planting des arbres par les chefs d'Etat sur le site de l'université de Kintélé.

Il nous faut rester dans la droite ligne de notre vision et de nos convictions en matière d'environnement.

Ainsi, je voudrais profiter de cette occasion pour renouveler à tous nos compatriotes le sens de leur devoir citoyen, en ce qui concerne l'appropriation des questions environnementales et l'assainissement de notre cadre de vie.

-Monsieur le président du Congrès ;

-Mes chers compatriotes.

Pendant plusieurs années, notre pays s'est illustré par une réelle faiblesse dans le suivi des protocoles de partenariat et accords de coopération établis.

C'est ce qui m'avait conduit à mettre en place un ministère à part entière pour redynamiser la gestion et le suivi de nos engagements et de nos instruments de coopération et de partenariat.

La tenue régulière des commissions mixtes de coopération constitue l'une des réponses révélatrices de notre volonté d'améliorer et de renforcer les liens de proximité qui unissent notre pays à des pays frères ou amis.

Au cours de cette année, trois sessions de commissions mixtes ont été tenues.

Il s'agit :

- de la commission mixte de coopération Congo - Angola ;

- de la commission mixte de coopération Congo - Kenya, ponctuée par la signature de 18 accords dans différents domaines ;

- de la session inaugurale de la commission mixte de coopération Congo - Venezuela.

Dans un contexte global de rareté de ressources, chaque appui mobilisé, aussi modeste soit-il, a son importance et doit être géré avec efficacité.

Pour une action cohérente et efficace au plan extérieur, il nous faut toujours veiller sur l'articulation harmonieuse de nos initiatives de coopération internationale et de promotion du partenariat public - privé avec les principaux axes de notre diplomatie.

De nos jours, la Terre est devenue un village planétaire qui peine à consolider la paix et à soutenir un développement socio-économique partagé et équilibré.

Comme par contagion, les armes, loin de se taire, imposent, à l'humanité, la logique de la force et de la violence, au détriment de l'incorrupible dialogue.

Le conflit russo-ukrainien persiste malgré les multiples tentatives pour ramener la paix. La médiation africaine, à laquelle la République du Congo

a pris part, a formulé des recommandations qui restent d'actualité.

Dans ce contexte, se déploie l'action de notre diplomatie, marquée par, entre autres, la participation du Congo aux principaux événements inscrits à l'agenda international.

Nous citerons, notamment :

Au plan régional :

-le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, à Addis-Abeba en février 2023, sommet au cours duquel a été adoptée notre Initiative relative à l'instauration de « la Décennie mondiale de l'afforestation » ;

-la 22e Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, à Kinshasa, en février 2023 ;

-la 1ère Conférence maritime de la CEEAC, point de départ de la prise en compte des intérêts en mer des pays de la Communauté, possédant ou non un espace maritime ;

-la tenue, à Brazzaville, de la 10e réunion ministérielle du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du système des Nations unies ;

-la tenue à Brazzaville, en janvier 2023, de la 54e réunion ministérielle du Comité consultatif des questions de sécurité en Afrique centrale ;

-la 23e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté

économique des Etats de l'Afrique centrale, à Libreville ;

-le 10e Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à Luanda en juin 2023.

-la participation du Congo à la mission de paix de l'Union africaine à Kiev, en Ukraine et à Saint-Petersbourg, en Russie, en juin 2023 ;

-la participation du Congo à la réunion du Comité des 10 Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, en Guinée Equatoriale en novembre 2023 ;

-les deux sessions extraordinaires de la CEEAC, le 30 août 2023 par visioconférence et le 4 septembre 2023 en Guinée équatoriale sur la situation politique en République Gabonaise ;

-l'organisation, à Brazzaville en juillet 2023, de la première réunion préparatoire à la tenue de la Conférence de réconciliation en Libye ayant rassemblé toutes les sensibilités politiques et sociales de ce pays frère.

Au plan bilatéral :

-le renforcement des relations avec les pays du golfe, par l'ouverture prochaine des missions diplomatiques et consulaires à Riyad, Doha et Dubaï ;

-la cérémonie de couronnement du roi Charles III, le 6 mai 2023 ;

-le Sommet de Paris pour un nouveau pacte financier, les 22 et 23 juin 2023 ;

-le Sommet africain d'action pour le climat, à Nairobi, au Kenya, en septembre 2023 ;

-le 2e Sommet Russie-Afrique, les 27 et 28 juillet 2023 à Saint Petersburg, en Russie ;

-le Sommet des pays de l'Amazonie, à Belém au Brésil en août 2023, sur invitation du président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva ;

-le 3e Forum sur « la Ceinture et la route pour la coopération internationale », à Beijing, en République Populaire de Chine, en octobre 2023.

Notre pays a été honoré des visites de chefs d'Etat. Pour notre part, Nous avons effectué des visites d'Etat dans certains pays frères ou amis.

Au plan international :

-notre participation à la 78e assemblée générale des Nations unies, en septembre 2023, au cours de laquelle nous avons mis l'accent sur les questions de paix et de sécurité dans le monde ainsi que sur la préservation de l'environnement et des écosystèmes forestiers ;

-la réunion des pays du G77+la Chine, à La Havane, du 15 au 16 septembre 2023.

-Monsieur le président du Congrès ;

- Mes chers compatriotes.

Je voudrais vous rappeler la place centrale qu'occupe la nécessité de consolider quotidiennement la paix.

Je confirme que le Congo reste un îlot de paix et de stabilité, engagé avec détermination dans sa marche vers le développement.

Notre Etat se construit en consolidant la Paix et le mieux vivre ensemble et en se dotant d'un capital humain de qualité et des infrastructures vitales modernes.

En 2023, nos efforts ont également porté sur le raffermissement de la paix et de la sécurité, si chèrement retrouvées.

A ce sujet, Je salue la Force publique qui, avec dévouement et professionnalisme, assure ses nobles missions de protection et de sécurisation du territoire national.

Nous devons aussi élever notre degré de mobilisation et de vigilance devant les tentatives multiformes de déstabilisation qui guettent notre pays.

La paix reste un crédo intangible pour le Congo. Nul n'a le droit de la mettre en péril.

Comme à l'accoutumée, j'y veillerai personnellement.

- Monsieur le président du Congrès ;

- Mes chers compatriotes.

Je viens en toute transparence et en toute franchise de vous décliner la situation de notre pays au cours de cette année qui s'achève.

Tout n'a pas été fait. Ne pas tout faire ne signifie nullement ne rien faire du tout.

Le parfait n'existe pas. Le parfait n'est qu'une idée de notre esprit qui, en s'élevant de l'imparfait qu'on voit de ses yeux jusqu'à une perfection, n'a de réalité que dans la pensée.

Il nous appartient de tirer toutes les leçons de nos insuffisances pour apporter les corrections qui s'imposent et imprimer les accélérations nécessaires afin d'être au diapason des attentes multiples et légitimes du Peuple.

Novembre 1958 -Novembre 2023, voilà 65 ans que le Congo est devenu une République.

Des compatriotes toujours très interrogateurs se posent généralement des questions sur les avancées enregistrées.

A titre de rappel, Je m'étais permis, dans mon Message sur l'état de la Nation en 2022, de souligner que l'Etat n'était réduit qu'à sa plus simple expression, au moment de la proclamation de la République et que le Congo était un pays quasiment en friche.

65 ans après l'avènement de la République, des progrès sensibles ont été réalisés par notre pays dans plusieurs secteurs.

Nous nous attelons à en consolider les acquis et à amplifier les bienfaits au profit de nos populations.

Aujourd'hui, avec optimisme en l'avenir, nous poursuivons nos efforts dans le cadre de notre marche vers le développement.

J'ai parlé de franchise. Je réitère, avec la même spontanéité à l'endroit de nos compatriotes, que les investissements sont cumulatifs afin que les réalisations d'aujourd'hui, capitalisées avec soin et parcimonie, cessent d'être des soucis pour les générations de demain.

A l'évidence, les pyramides d'Egypte défient le temps, bravent les tremblements de terre, les intempéries, les tempêtes de sable.

En figeant leur ère dans l'histoire égyptienne, classées au patrimoine mondial de l'humanité en 1979 par l'Unesco, elles sont devenues des sites touristiques par excellence, drainant plus de 5 millions de visiteurs par an. La Grande muraille de Chine, longue de 6 000 kilomètres, résiste toujours aux assauts renouvelés du temps.

Malgré toutes les cruautés ayant eu lieu dans ses

enceintes, à l'image des affrontements à mort des gladiateurs, des combats de fauves ramenés d'Afrique ou des persécutions des premiers chrétiens, le Colisée à Rome défie le temps, les guerres, les tremblements de terre.

Si l'acier de la Tour Eiffel avait été vandalisé et utilisé pour produire les grilles de protection des portes et autres ouvertures de maisons ou les croix funéraires des cimetières, nul doute que la ville de Paris n'aurait guère bénéficié de son prestige actuel.

Ces constructions des temps anciens constituent des repères de l'histoire et des civilisations.

La plupart des grandes villes dans le monde ont adopté les monuments les plus emblématiques comme des symboles qui retracent leur histoire, encensent leur culture et honorent leur identité.

C'est le cas, entre autres, de Saint-Petersbourg avec le Palais des Tsars, de Pékin avec le Palais impérial depuis des dynasties, de New York avec le célèbre pont suspendu de Brooklyn, autant d'ouvrages historiques qui font la fierté et rappellent toujours le passé respectif des Peuples de ces pays.

Brazzaville pourrait adopter, comme symboles de sa fierté, les deux Tours jumelles, la corniche avec le pont suspendu.

Le disant, je voudrais fustiger les actes de vandalisme perpétrés dans notre pays sur les infrastructures construites à grands frais.

Le stade de la concorde, l'université de Kintélé, le système d'éclairage du viaduc, etc., n'ont pas échappé à l'incivisme de certains compatriotes.

Au moment où le monde s'emploie à instaurer un nouvel ordre international, notre pays est appelé à se placer à la hauteur des enjeux et des défis de son développement.

Pour ce processus cumulatif de progrès et d'avancées significatives, qui ne peut être réalisé dans un contexte de destruction des édifices et autres ouvrages d'art, seuls le dévouement du citoyen pour la communauté nationale et l'abnégation pour le patrimoine commun peuvent encore faire prévaloir le respect de la « chose publique ».

Et le mot République ne signifie-t-il pas lui-même, à l'origine, la « chose publique ».

Que chaque citoyen intériorise ses droits tout en observant ses devoirs vis-à-vis de la République.

Les efforts de l'Etat pour la prospérité de la Nation et la transformation de notre pays en une société qui se modernise inexorablement doivent s'accompagner d'une véritable adaptation, d'un réel changement de mentalités, d'attitudes et de comportements de tous et de chacun.

La symbolique incarnée par les trois couleurs de notre drapeau, à savoir le vert, le jaune et le rouge, ne sera confortée dans les faits qu'à travers des actes qui témoignent d'un substrat ambiant au sein duquel se placeront toujours, de manière résolue, au sommet de notre échelle de valeurs, le civisme, l'amour de la patrie, la fierté d'appartenir à la Nation congolaise.

Notre Nation est en pleine construction, au rythme d'une République solidaire, à l'écoute de ses citoyens, une République qui veille sur les intérêts du peuple et reste attentive aux attentes des populations, malgré parfois la dureté des temps et les chocs générés ou imposés de l'extérieur.

L'Etat protecteur, notre Etat, doit s'imposer l'obligation renouvelée de faire observer et respecter, en toutes circonstances, les fondamentaux du mieux vivre ensemble.

De ce fait, j'en appelle à un sursaut salvateur pour intensifier la lutte contre l'incivisme.

Il s'agit de reconfigurer et de réadapter la pratique usuelle et quotidienne du citoyen aux exigences actuelles de la société, tel qu'il doit assumer ses devoirs avant de réclamer ses droits.

La conscience nationale s'en trouve interpellée. En cela, le subconscient individuel doit conforter le dévouement de chaque citoyen pour le Congo, dans l'Unité, le Travail et le Progrès.

**Vive la République !
Vive le Congo ! Je vous remercie.
Les Dépêches de Brazzaville**

RÉSEAU DES RÉGULATEURS FRANCOPHONES DE L'ÉNERGIE

Sylvie Olela Odimba nommée vice-présidente

La juriste congolaise est actuellement présidente du Conseil d'administration de l'Autorité de régulation du secteur électricité (ARE) de la République démocratique du Congo. Nommée vice-présidente du Réseau des régulateurs francophones de l'énergie (RegulaE.Fr), elle accèdera, fin 2024, au poste de présidente de ce réseau.

Sylvie Olela Odimba a été nommée lors de l'assemblée générale de RegulaE.Fr, tenue à Rabat, au Maroc, du 21 au 23 novembre et qui a réuni plus de 170 personnes issues des trente-deux régulateurs membres de ce réseau. A cette occasion, Abdellatif Bardach, président de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité marocaine (ANRE) et premier vice-président de RegulaE.Fr, a pris ses fonctions en tant que président du réseau pour la prochaine année. Il succède à Simon Turmel, régisseur de la régie du Québec, qui est devenu deuxième vice-président du réseau.

Pour sa part, Sylvie Olela Odimba, présidente du Conseil d'administration de l'ANRE de la République démocratique du

Congo est, quant à elle, devenue la première vice-présidente du réseau et accèdera, fin 2024, à la présidence de RegulaE.Fr.

Spécialiste en passation de marchés publics

Spécialiste en passation de marchés publics et gestion de partenariats internationaux, Sylvie Olela Odimba est détentrice d'une licence en droit de l'université Catholique de Louvain, en Belgique. Elle est également vice-présidente de l'assemblée générale de l'association des régulateurs de l'énergie d'Afrique de l'Est pour la période 2023-2024.

Justifiant de quatorze années d'expériences professionnelles, Sylvie Olela Odimba travaille actuellement comme chargée

de passation des marchés publics à la cellule d'appui à l'ordonnateur national des fonds européens de développement. C'est en août 2022 que le président congolais, Félix Tshisekedi, l'a nommée présidente du Conseil d'administration de l'ARE. Elle a travaillé au Programme des Nations unies pour le développement, à l'organisation non gouvernementale Soins de santé primaires en milieu rural et à l'organisation internationale Cordad, pour le compte du Fonds mondial. Sylvie Olela Odimba est aussi engagée auprès des jeunes filles et femmes dans des activités de mentorat, dans le cadre du mouvement Inspiration, où elle est vice-présidente.

Patrick Ndungidi



Sylvie Olela Odimba, présidente du Conseil d'administration de l'ARE/DR

MUSIQUE

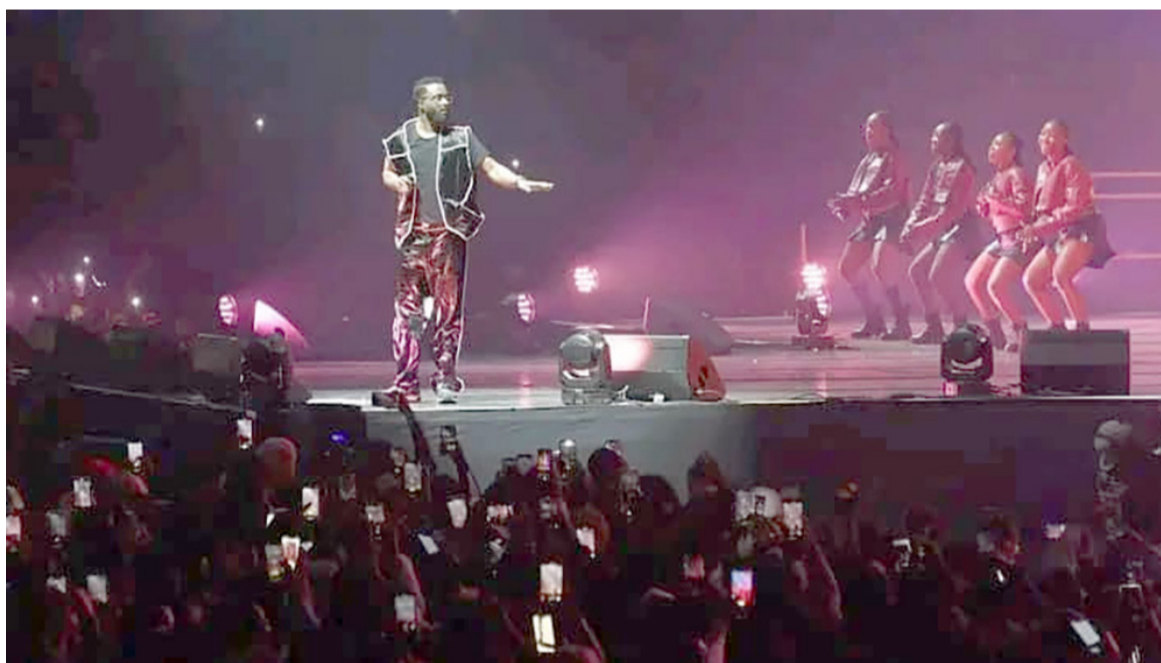
Fally Ipupa assure à Paris La Défense Arena

Le concert livré par la star internationale Fally Ipupa, la nuit du 25 novembre, continue de défrayer la chronique faisant couler salive et encre pour avoir drainé une foule immense hétéroclite bien enchantée d'avoir pris part à un show de haute facture qui fera sans doute date.

Il n'est pas de sujet qui déchaîne autant de passion depuis le 27 novembre que le fameux show de Fally à Paris La Défense. Si tout le monde n'a de cesse d'y revenir sur les réseaux sociaux, partageant les avis et considérations sur l'événement très commenté des heures plus tard, les Youtubeurs et autres divers médias en ligne ne sont pas en reste. La plupart ont choisi d'en faire leurs choux gras et cela n'arrête pas !

En ligne, tout le monde y va de son commentaire, les simples mélomanes mais surtout les fanatiques inconditionnels et invétérés que sont les Warriors, ces inconditionnels purs et durs qui ne jurent que par leur idole, rivalisant avec la presse un peu malmenée. Fort heureusement, dans le lot des publications qui ne se comptent plus, l'on peut dénicher quelques rares perles à l'instar de l'analyse éclairée offerte par un expert, le musicologue Trésor Biantuadi. Ayant pris part au concert, samedi, l'ancien de l'Institut national des arts a livré à chaud une belle critique générale de l'événement, le lendemain. Parmi les dix points abordés par notre source, retenons cinq, à savoir « les participants, la prestation de l'artiste et de ses invités, le spectacle, le son et la lumière » ainsi que « l'orchestration ».

La seule façon de se départir de la polémique que suscite à



Fally Ipupa, en vrai chef d'orchestre sur la scène/DR

Kinshasa la sempiternelle question du dénombrement du public, c'est de brandir les chiffres annoncés par Paris La Défense : 40 000 personnes. Ce qui justifie, d'ailleurs, la plaque offerte à Fally pour cette performance. Le musicologue précité rapporte qu'une bonne frange de ressortissants de divers pays africains a fait honneur à la star qui a bien cessé d'être la seule propriété des mélomanes congolais. Dès lors, il a notamment évoqué la présence de nombreux « Ivoiriens, Camerounais, Béninois » et même de Maghrébins. Ce qu'a confirmé, vidéo à l'appui, Kaki Akiewa, journaliste de Radio Okapi, également présent dans

la salle bondée, qui a avoué « un sentiment indéfinissable ».

Un vrai chef d'orchestre

Revenant sur son appréciation de la prestation de l'artiste, de 21h10' à 22h55', Trésor Biantuadi n'a pas caché son admiration, qualifiant de « bluffant » le « spectacle, son et lumière ». De son avis, « l'entrée majestueuse de Fally », un cocktail de « flammes, fumées, lumières ... », qui en a mis « plein les yeux » le public, « le moment le plus réussi du spectacle ». Et, il semble que « les invités de taille : Aya, Dadju, Tayc, Naza, Keblack, Youssou N'Dour, Mokobe, Gaz Mawete », qui se sont succédé sur la scène

ont joué leur partition pour que ce show inédit soit indéniablement « l'Afrique en fête ». Néanmoins, le couac de la soirée, a relevé Trésor Biantuadi, a été « la mauvaise gestion du temps ». En effet, il considère, à raison, que « 1h 20 entre les premières parties et le show de l'artiste », c'était « Trooooooop long ! ». Et, « le pire », a-t-il dit-il, « le DJ ou l'ingénieur son a balancé une playlist Afrobeat nigériane ». Alors que la première partie débutée à 19h00 a été « minutieusement sélectionnée avec une nette volonté de faire de la prestation de l'artiste principal "The moment"... ». Résultat, la bourde du DJ « a détruit

complètement l'atmosphère créée par la première partie, a distrainé le public et transformé l'événement en une pause pendant un match de hockey ou un combat de boxe ». Et de poursuivre que fort de son expérience en « stratégies événementielles » « cette longue pause a complètement déstabilisé toute la suite ». Aussi, cela a joué sur « l'attitude de l'artiste : Il est passé d'un Fally totalement détendu, en parfaite symbiose avec le public en début du show, en un mec stressé par le temps à la fin ». Quoiqu'il en soit, affirme l'analyste, Fally « a géré cette pression comme un vrai chef d'orchestre ». Avoir à réaménager le répertoire sur le coup l'a tout de même « stressé et a réduit sa concentration, jusqu'à être par moments pas très juste lors de l'exécution de certains morceaux », a reconnu le musicologue.

Mais en définitive, Trésor Biantuadi affirme que pour « ce concert, Fally a placé la barre très haute. Alors très, très haute. Il a pété le plafond de verre et démontré que c'est possible. Cela devrait servir d'exemple et de motivation ». Il a conclu, à propos de sa belle critique: « Toute cette analyse a pour base ma lecture et mes impressions, il n'est donc pas impossible que je me sois trompé sur certains éléments ». Ce qu'il croit très peu probable, ajoute-t-il.

Nioni Masela

FOGADACFONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS
EN AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

« INDEMNISATION DES CLIENTS DE LA BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT EN LIQUIDATION »

Le Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) est un établissement public à vocation sous régionale qui a été créé en 2009 et a effectivement démarré ses activités en février 2011. Son siège est dans les locaux de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) à Libreville. Son rôle est d'indemniser les épargnants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts auprès d'un établissement de crédit opérant en zone CEMAC et d'apporter son concours à un de ces établissements dont la situation laisserait craindre à très brève échéance une indisponibilité totale ou partielle des dépôts. Le FOGADAC rembourse les avoirs éligibles au titre de la protection des dépôts à hauteur de 5 millions de francs CFA par ayant droit et par établissement de crédit.

Les dépôts publics, des établissements de crédit, des entreprises d'assurance, des organismes de retraite et fonds de pension ainsi que ceux en devises sont exclus de tout remboursement par le Fonds de Garantie.

Suite à l'indisponibilité des dépôts des clients de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) en liquidation constatée le 12 décembre 2022 par le Président de la COBAC, le FOGADAC a engagé la mise en œuvre de la garantie des dépôts et la procédure d'indemnisation des clients de cette banque.

La liste des clients de la BGD en liquidation dont les dépôts sont éligibles à l'indemnisation du FOGADAC a fait l'objet d'une large diffusion à la radio, à la télévision et dans le quotidien national de la République Gabonaise. La procédure de confirmation des soldes suit actuellement son cours dans les locaux de la banque en liquidation sis à Libreville, quartier Louis, immeuble Zébra.

Les règlements ont effectivement commencé le 08 mai 2023, sur la base des relevés d'identité bancaire transmis par les clients concernés. Pour les clients ne disposant pas d'un compte bancaire dans un autre établissement de crédit, les règlements se font par *mobile money* et aux guichets des banques mandataires, désignées à cet effet. Il s'agit de BGFIBank Gabon, la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) et l'Union Gabonaise de Banque (UGB).

Une fois l'opération d'indemnisation terminée, le FOGADAC transmettra au liquidateur le détail par déposant des créances indemnisées et se subrogera dans leurs droits auprès du liquidateur qui indemnifiera également, en fonction des actifs réalisés, les déposants pour la partie de leurs dépôts non couverte par le FOGADAC.

En somme, le FOGADAC contribue à la stabilité du système financier et à la protection des dépôts. De ce fait, il se positionne comme un vecteur essentiel au maintien de la confiance du public dans le système financier sous régional.

Pour le Comité de Direction,
Le Président,
Le Président

ABBAS MAHAMAT TOLLI

HANDBALL

Les Congolaises prêtes pour leur deuxième Coupe du monde d'affilée

La sélection nationale des Diables rouges seniors dames de handball continue sa phase de préparation, en Croatie, de la 26^e édition du Championnat du monde féminin prévue du 29 novembre au 17 décembre, au Danemark, en Norvège et en Suède. Selon le staff, tout est presque fin prêt pour que le Congo commence normalement la compétition.

Les Congolaises sont en Croatie depuis le 22 novembre afin de peaufiner leurs dernières stratégies concernant la plus haute compétition du handball mondial. Après plusieurs péripéties liées à la préparation, au niveau national, les Diables rouges, version féminine, sont déterminées à faire une belle prestation, notamment dans la phase de groupes.

Le Congo a, en effet, livré deux matches en Croatie. Il a perdu, le 26 novembre face à la Croatie, 23-33, en début du tournoi préparatif. La veille, les Diables rouges n'ont pas pu franchir le mur du Monténégro et se sont inclinées 26-33.

A en croire l'une des cadres de l'équipe du Congo, « l'objectif de la préparation n'était pas de gagner les matches mais d'observer les erreurs puis les corriger. Nous sommes en train de tout mettre en place



Les Diables rouges lors de la dernière Coupe Adiac

pour garantir vraiment un jeu d'ensemble, à travers la cohésion et le dynamisme du groupe. Le staff technique s'ef-

force à corriger les lacunes ». Le Congo est logé dans le groupe H en compagnie des Pays-Bas, de la République tchèque et de

l'Argentine. Les Diables rouges entrent en compétition le 30 novembre à 20h 30. Ce premier match sera face à la République

tchèque. Deux jours après, c'est-à-dire le 2 décembre, la sélection nationale du Congo affrontera les Pays-Bas puis terminera la phase de poules, le 4 décembre, en défilant l'Argentine.

Troisième lors de la dernière édition de la Coupe d'Afrique des nations Sénégal 2021, le Congo sera beaucoup suivi par les autres pays du continent et de sa poule puisqu'il était le seul pays africain à sortir, tête haute, de la phase des groupes de la dernière Coupe du monde, Espagne 2021. Il fait partie des meilleures équipes du continent et joue sa septième Coupe du monde après 1982, 1999, 2001, 2007, 2009 et 2021.

Notons que c'est pour la première fois que le Congo joue successivement la Coupe du monde. Les dirigeants souhaitent faire mieux que lors de la dernière édition.

Rude Ngoma

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

Les Diables ont vu noir dans leur jardin

Pour leur entrée en lice dans la phase de poules de la Coupe africaine de la Confédération qu'ils disputent pour la deuxième fois de leur histoire, les Diables noirs ont plus que déçu. Le club congolais s'est incliné 1-3, le 26 novembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, devant le Stade malien, l'un des favoris du groupe par rapport à son histoire.

Le mauvais départ du représentant congolais n'est pas un bon signe puisque dans l'autre rencontre du groupe, la Renaissance sportive de Berkane a pris le dessus sur son prochain adversaire, Sekhukhune United d'Afrique du Sud, battu 2-0.

Yacoubou inscrivait le troisième but à la 42^e minute. La réduction du score par Lorry Edgo Nkolo, à vingt minutes de la fin du temps réglementaire sur penalty, est arrivée très tard pour faire pencher la balance. Le mal était déjà fait. Si la défense est à blâmer pour les

mois de décembre, en Afrique du Sud face à Sekhukhune United, et au Maroc devant Renaissance Berkane avec un esprit revanchard. Il reste encore quinze points à négocier pour se qualifier. « On a essayé de remobiliser les gars, de colmater les brèches mais le mal a été déjà fait. Car remobiliser les joueurs prend du temps. Nous sommes passés à côté de ce match parce que nous avons nous-mêmes donné le fusil à l'adversaire pour nous fusiller. C'est dommage que nous perdions des points par naïveté défensive. On doit tirer les enseignements qui s'imposent, parce que nous sommes dans un mini championnat à six matches. Il va falloir remobiliser les joueurs et corriger nos erreurs », a déclaré Cyrille Donga, le coach de Diables noirs, à la conférence de presse d'après match.

« Les Diables Noirs ont manqué un peu de chance parce qu'ils ont eu beaucoup d'occasions. C'est une équipe joueuse aussi mais nous avons réussi à scorer sur les trois occasions que nous avons eues en première mi-temps. Nous sommes une équipe qui a beaucoup d'histoires avec cette compétition. Le Stade malien a déjà remporté ce tournoi en 2009. Et quand nous le jouons, nous voulons écrire une nouvelle page de l'histoire de ce club... », a souligné Sekou Seck, l'entraîneur du Stade malien.

James Golden Eloué



Les Diables noirs s'inclinent à domicile/Adiac

Les dégâts causés par les mauvaises relances dans la défense des jaunes et noirs ont laissé des traces indélébiles. Le résultat du match est flatteur car sans trop forcer son talent, le Stade malien s'est vu offrir deux cadeaux de Noël avant l'heure pour ainsi prendre les devants et doucher tous les espoirs des Diables noirs. Mamadou Traoré a ouvert le score à la 4^e minute avant d'être imité par Yoro Diaby. Pendant que les Diables noirs cherchaient à remettre le nez à la fenêtre, Issa

but encaissés, les attaquants des Diables noirs ne sont pas épargnés. Avec ses armes, l'équipe des Diables noirs s'est procurée des occasions, mieux que le Stade malien. Malheureusement, ses attaquants ont été approximatifs dans le dernier geste. Yann Kouori Ngasté à deux reprises puis Jeremie Mbuya ont brillé par une maladresse. Les Diablotins doivent vite se remettre de cette contreperformance pour aborder les rencontres décisives de ce début du

CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE 1

Etoile du Congo et Cara optent pour le partage des points

Le choc au sommet de la troisième journée de la compétition ayant opposé, le 23 novembre, l'Etoile du Congo au Club athlétique renaissance aiglons (Cara), s'est soldé sur le score de parité de 0-0, avec des conséquences énormes au classement pour les deux équipes.



Etoile du Congo et Cara font jeu égal/Adiac

L'Etoile du Congo a concédé son deuxième match nul d'affilée, accusant quatre points de retard sur l'Athlétic club Léopards de Dolisie. Les Fauves du Niari ont fait le plein des points en dominant, au stade Paul-Sayal-Moukila, le FC Kondzo 1-0, sur une réalisation de Bersyl Obassi. Avec neuf points, l'AC Léopards de Dolisie est talonné par l'AS Cheminots qui a enchaîné en dominant l'Interclub 2-1, au Complexe sportif de Pointe-Noire. Clech Kombo (13^e min) et Carlyto Ekongo (16^e min) ont rapidement mis les Cheminots dans de meilleures dispositions, avant la réduction du score par Grâce Nsemi, à la 76^e min.

L'AS Cheminots revient à la hauteur de la Jeunesse sportive de Talangaï qui a six points également grâce à sa victoire sur l'AS BNG 2-0, le 23 novembre. V Club Mokanda passe devant l'Etoile du Congo d'une longueur après sa victoire sur le FC Nathalys, 2-1, le 25 novembre. Le bilan de l'AS Otohô (cinq points) dans ce début de la compétition ressemble à celui de l'Etoile du Congo. Les tenants du titre ont été accrochés 0-0 par l'AS JUK, lâchant ainsi les points pour la deuxième fois. Le match qui devrait opposer l'AS Vegas aux Diables noirs ne s'est pas joué pour des raisons techniques. Le Cara revient donc à la hauteur d'Interclub avec deux points, derrière l'AS BNG (trois points). L'AS JUK et l'AS Vegas comptent chacune un point. L'avantage est à Vegas qui a un match de moins.

J.G.E.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE).

Réf. : AMI N° 005/SC/23/MAEP/UGP-PAJE

1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un cabinet chargé de la réalisation de l'étude de référence socio-économique du projet.

4) Les prestations confiées au cabinet consisteront à : (i) dresser le profil socio-économique actuel des populations potentiellement bénéficiaires en termes de moyens d'existence et approfondir le ciblage des acteurs ; (ii) établir la situation de référence des indicateurs du cadre logique du projet.

5) L'Unité de Gestion du Projet PAJE (« le client ») invite à présent les cabinets intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) la nature des activités du cabinet et le nombre d'années d'expérience pertinente ; (ii) les qualifications du cabinet dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats relatifs.

6) Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

Critères

- a)** Avoir une expérience générale d'au minimum dix (10) ans dans la conduite d'études en Afrique subsaharienne
- b)** Avoir réalisé au moins trois (3) études de référence au cours des cinq (5) dernières années
- c)** Avoir réalisé au moins deux (2) études de référence dans le domaine de l'entrepreneuriat agricole et/ou du développement rural
- d)** Avoir réalisé au moins deux (2) études de référence dans le cadre de programme financé par le FIDA, la Banque Mondiale ou par la BAD
- e)** Disposer du personnel clé composé d'au moins : un spécialiste agroéconomiste, démographe, sociologue et/ou économiste ; un spécialiste en développement rural et/ou chaînes de valeurs ; un spécialiste en statistique ayant chacun au moins dix (10) ans d'expérience et conduit au moins trois (3) études similaires

Points

- a)** 20 pts
- b)** 20 pts
- c)** 10 pts
- d)** 30 pts
- e)** 20 pts

7) Les cabinets intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les cabinets seront sélectionnés selon la méthode de sélection fondée sur la qualité coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de consultant (firme/bureau d'études/cabinet) seront conformes aux procédures définies dans les

dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement du FIDA. Sur la base des critères indiqués ci-dessus, une liste restreinte sera établie. Les consultants sélectionnés sur la liste restreinte seront invités à soumettre leur proposition technique et financière.

8) Les candidats peuvent se constituer en associations/groupements afin d'être mieux qualifiés, ils devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.

9) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, ou par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 30 novembre 2023 à 16h00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 005/SC/23/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME, CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTUDE DE RÉFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PAJE ».

10) Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

11) Toutes demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

12) Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

13) La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou

iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgateion de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le 27 novembre 2023

**Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENGA**

INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Une antenne du Laboratoire national de santé publique sera construite

La pose de la première pierre de construction à Pointe-Noire de l'antenne du Laboratoire national de santé publique a été effectuée, le 25 novembre, par le ministre de Santé et de la Population, Gilbert Mokoki. Il était accompagné de Louise Pierette Mvano, représentante de la Banque mondiale au Congo.

L'antenne du Laboratoire national de santé publique à Pointe-Noire sera située derrière l'Hôpital régional des armées, dans le premier arrondissement, Emery-Patrice-Lumumba. Les travaux, d'une durée de douze mois, ont un coût global estimé à environ trois milliards FCFA. Il est prévu la construction d'un bâtiment de laboratoire, d'un bâtiment administratif et des ouvrages d'appui incluant la guérite, la station d'épuration avec salle des machines, l'incinérateur, le local du groupe électrogène, le bâtiment potabilisation de l'eau, le bâtiment des fluides, le forage, le hangar d'entreposage des bacs à déchets, la passerelle, le mur de clôture.

S'exprimant à cette occasion, le Pr Roch Fabien Niama, directeur général du Laboratoire national de santé publique, a signifié que la construction de cette infrastructure à Pointe-Noire marque le début de la concrétisation d'un projet longtemps mûrement réfléchi. « La cérémonie de ce jour marque le début d'une phase nouvelle du développement et de la diversification des actions de santé publique tant souhaitée par mes prédécesseurs et l'ensemble



Le ministre de la Santé et de la Population posant la première pierre Adiac

du personnel. Ainsi, au-delà de cette ambition, le projet de construction d'une antenne du Laboratoire national à Pointe-Noire remonte à plus d'une décennie, au regard du rôle joué par cette ville dans la surve-

nance de certaines pandémies. Ce projet représente l'un des investissements de laboratoire les plus importants du Congo », a-t-il déclaré.

Rappelant l'importance d'un laboratoire pour la santé publique et le

rôle déjà joué par sa structure dans la lutte contre certaines pandémies dans le pays, la représentante de la Banque mondiale au Congo a signifié que cette institution a financé la construction de ce deuxième laboratoire, le plus performant du pays

en vue de palier les principales difficultés rencontrées par la population sur la qualité des examens de laboratoire. « La Banque mondiale, portant la conviction que la nouvelle vision de notre institution est de bâtir un monde fort, sur une planète vivable, passe par l'impérieux devoir de garantir la bonne santé et le bien-être de tous », a-t-elle signifié.

Notons que les travaux seront exécutés par la société MBTP et font partie de la première composante du Projet régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, quatrième phase (Redisse IV), intitulée « Surveillance et renforcement des capacités de laboratoire pour détecter rapidement les épidémies ». Dans le cadre de cette composante, le Redisse IV Congo renforce les structures dans la détection d'événements à tous les niveaux des systèmes de santé humaine et animale à travers la fourniture des travaux, de biens, de services de conseil, la formation et le financement de coût de fonctionnement.

Séverin Ibara

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Un échange autour de la question

La plateforme de lutte contre les violences ayant pour base le genre (VBG) a organisé, le 25 novembre, à la Chambre de commerce de la ville océane, une conférence-débat sur la question, véritable gangrène des temps modernes.

Placé sous la coordination de l'organisation non gouvernementale Solidarité, disponibilité des œuvres sociales aide et entraide (Sodios) que dirige Bernadette Bephan-gayahou, le focus a eu pour thèmes « Investir pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles » et « Rôle de la loi Mouebari sur l'élimination des violences faites à l'égard des femmes ».

En ouvrant l'activité, la présidente de Sodios a dit qu'elle permettait aussi de scruter des sous-thèmes tels les actions pour la prévention et la sensibilisation, la masculinité positive pour l'harmonie des familles, les réponses aux violences faites aux femmes et des filles, l'autonomisation de la femme.

Dans sa communication, Mouemeth Ella Ngono, magistrat, conseillère à la Cour d'appel de Pointe-Noire, a édifié l'auditoire sur les différentes formes de violences, les causes et les moyens de lutte. S'appuyant sur la loi Mouebari du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo, elle a dit que ce texte vise à donner une réponse pluridisciplinaire aux violences faites aux femmes et aux filles. « Est constituée comme une violence à l'égard de la femme toute atteinte physique, morale, sexuelle ou économique à son égard qui entraîne pour elle un préjudice, une souffrance ou un dommage corporel, psychologique, sexuel ou économique tant dans la vie publique que dans la vie privée », a-t-elle fait savoir, citant l'article 4 de la loi Mouebari. Elle a exhorté les femmes à faire de l'autonomisation leur cheval de bataille pour subvenir à certains



Les conférenciers aux débats sur les violences faites aux femmes / Adiac

besoins des foyers et aussi de leurs familles. Procureure de la République près le tribunal administratif de Pointe-Noire, Tendance Bongat Vouenzolo a entretenu le public sur la loi Mouebari en étayant son exposé d'exemples concrets vécus en société dont les dossiers sont instruits au parquet. Pour elle, les personnes victimes des violences ou leurs proches doivent briser le silence en usant de leurs droits au moyen de la plainte, de la dénonciation et de la citation directe. Selon elle, pour mieux défendre ses droits, il faut d'abord les connaître. C'est ainsi qu'elle a demandé à tous les participants de s'approprier les différents textes réglementaires à l'instar de la loi Mouebari qui réprime certaines infractions qui n'étaient

pas reprises par le code pénal tel le harcèlement sexuel. Citant certains articles qui répriment les abus contre les femmes, elle a ajouté que l'article 70, par exemple, punit d'emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende de 200 000 à 2 000 000 F CFA qui-conque, sans motif légitime, aura expulsé sa conjointe ou sa concubine du foyer conjugal ou aura refusé de l'y ramener. La peine est portée au double en cas de récidive. Signalons qu'à partir de la semaine prochaine, plusieurs activités de prévention et de sensibilisation seront organisées par la plateforme VBG dans les différents arrondissements de Pointe-Noire et dans le district de Tchiamba Nzassi.

Hervé Brice Mampouya

ARTS DE SCÈNE

Les enfants de Pointe-Noire et Nkayi en fête

La deuxième édition du Festival mbongui ya bana (Femyba) aura lieu en mars prochain dans la ville océane puis à Nkayi, dans le département de la Bouenza.

À Pointe-Noire, les activités se dérouleront du 20 au 24 mars au musée Cercle africain, tandis qu'à Nkayi elles auront lieu du 27 au 31 mars, au Cercle culturel. Le théâtre, la poésie, le conte, le slam, le chant et la danse seront les différentes activités au programme dans les deux villes lors de ce festival qui se tiendra sur le thème « Un environnement sain, une santé saine ».

Le Femyba réunit les enfants âgés de 6 à 14 ans des différents établissements scolaires, mais aussi ceux issus des milieux défavorisés. Il a pour but de faire la promotion de la culture et de l'éducation artistique en milieu scolaire et non scolaire. Le thème de cette prochaine édition se justifie par le fait que « depuis 1990, le droit à un environnement sain est au cœur des préoccupations de l'humanité en mettant en exergue la protection de la biodiversité, la défense des droits de l'homme et la sensibilisation aux changements climatiques », a dit Olivier Sita, initiateur du projet.

Signalons que la première édition du Femyba a eu lieu à Pointe-Noire, réunissant pendant six jours près de soixante-douze participants venus de six établissements scolaires de la place.

H.B.M.

ECONOMIE NATIONALE

L'exécutif évoque deux priorités majeures

Rétablir les équilibres macroéconomiques et payer la dette sociale, telles sont, entre autres, les priorités du gouvernement actuellement.

Le gouvernement se dit avoir deux préoccupations parmi ses priorités, à savoir l'emploi des jeunes et la lutte contre l'insécurité alimentaire afin d'améliorer le panier de la ménagère. Des axes que le Premier ministre a abordés récemment au cours d'un déjeuner de presse consacré au drame survenu dans la nuit du 20 au 21 novembre au stade d'Ornano; à l'augmentation du prix du carburant à la pompe et au lancement de l'opération d'enrôlement biométrique des assurés de la Caisse d'assurance maladie universelle (Camu).

S'agissant du drame du stade d'Ornano, Anatole Collinet Makosso a rappelé que son intervention devant le Parlement était pour expliquer ce qui s'était

passé. Selon lui, la commission d'enquête administrative doit répondre de la méthode de recrutement et déterminera les failles ainsi que les dysfonctionnements administratifs. En cas de fautes administratives nécessitant des sanctions pouvant constituer des infractions, la justice s'en servira conformément au code pénal. D'où l'ouverture d'une enquête judiciaire confiée au procureur de la République. « Les premiers éléments de l'enquête sont venus de la morgue. Trente et un morts et cent cinquante blessés; quatre blessés sont actuellement en soins intensifs au CHU; les cent quarante-cinq autres sont en traitement ambulatoire. Le gouvernement a mis à la disposition des familles des ressources né-

cessaires pour l'organisation des obsèques et des veillées. Vingt-trois familles se sont présentées, huit sont encore attendues. Pour la mémoire, la dignité des morts, nous avons décidé de ne pas organiser des obsèques regroupées. Les familles organisent leur deuil, décident du jour de l'inhumation », a précisé le chef de l'exécutif.

Concernant l'augmentation du prix du carburant à la pompe, le gouvernement estime qu'il ne s'agit pas d'un diktat imposé par le Fonds monétaire international (FMI) avec qui le gouvernement est en programme de facilité élargie de crédit. Cela aurait été décidé de façon concertée par les deux parties et les discussions se poursuivent. Il s'agit, a précisé le gouvernement, d'une exigence

du Programme des Réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui a recommandé aux différents pays de la sous-région de se mettre en programme avec le FMI pour échapper à la dévaluation du FCFA. Parmi ces réformes, il y a la réduction sinon la suppression de certaines subventions pour éviter la dégradation des secteurs sociaux.

Selon l'accord avec le FMI, le prix du litre d'essence doit augmenter jusqu'à 1100 FCFA en 2024 et le gasoil à près de 1000 FCFA. Le gouvernement, qui a refusé d'augmenter les prix du gaz butane et du pétrole, entend fournir des efforts supplémentaires pour convaincre ses partenaires afin

de ne pas aller au-delà des 30% actuels. Ceci dans la perspective de la conclusion de la quatrième revue du programme. Ainsi, les autorités s'attellent actuellement à réfléchir sur d'autres mesures de compensation surtout sur les subventions accordées aux sociétés pétrolières.

Quant au lancement de la Camu, l'exécutif espère que tous ceux qui se sont fait enrôler vont commencer à bénéficier des soins à partir de février après avoir payé leurs cotisations. Le rythme d'assainissement constaté à Brazzaville à l'orée de la tenue du sommet des trois bassins forestiers mondiaux sera maintenu tant dans la capitale que dans la ville de Pointe-Noire.

Parfait Wilfried Douniama

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'APV- FLEGT

Le Congo et l'UE satisfaits des avancées

La célébration du dixième anniversaire de la mise en œuvre du processus de l'Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Flegt) entre la République du Congo et l'Union européenne (UE) a été une occasion pour les deux parties de noter les progrès réalisés et de plancher sur les perspectives de ce partenariat visant une meilleure gouvernance du secteur forestier.



Les officiels après l'exposition photographique/Adiac

La commémoration s'est faite en marge de la 18^e session du Comité conjoint de mise en œuvre (CCM) de l'APV-Flegt, tenue le 27 novembre à Brazzaville. A propos, les participants ont salué et passé en revue les avancées enregistrées depuis le lancement du processus APV-Flegt parmi lesquelles l'implication croissante des organisations de la société civile dans l'observation indépendante de la gouvernance et la gestion des ressources forestières; la mise en place du Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) et le déploiement de son module fiscalité; l'adoption du nouveau code forestier et le renforcement des contrôles d'accès aux pistes forestières dans le cadre des activités des unités spéciales de lutte anti-braconnage.

« Nous avons raison de fêter avec faste aujourd'hui cet anniversaire en marge de la 18^e session du CCM, parce qu'au fil de cette décennie, cet accord de partenariat a joué un rôle crucial dans la préservation de nos écosystèmes forestiers et a permis d'obtenir le nombre de résultats », a indiqué la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo.

Pour elle, cette cérémonie a revêtu un caractère particulier en ce qu'elle couronne une décennie d'effort conjoint de mise en œuvre de ce partenariat axé non seulement sur la gestion responsable des forêts du Congo, mais également sur les nombreuses initiatives visant à renforcer les capacités du personnel dans un but unique de gestion efficace et éclairée des

précieuses ressources naturelles.

Selon l'ambassadeur de l'UE au Congo, Giacomo Durazzo, la session technique relative à ce CCM a permis aux experts de dresser le bilan des différentes réalisations et des défis qui restent à relever. Sans minimiser les efforts déjà consentis, le haut représentant de l'UE a, par ailleurs, souligné l'importance d'intensifier les efforts de la part de l'ensemble des parties prenantes afin de progresser avec davantage de dynamisme vers une meilleure gouvernance forestière au Congo.

« Comme vous le savez, jusqu'à ce jour, notre principal défi demeure la pleine mise en service du SIVL. Nous appelons avec insistance à poursuivre son financement pour parvenir à un déploiement effectif du système et in fine, l'émission des certificats de légalité. L'UE s'est engagée à poursuivre son appui, mais notre objectif ultime ne pourra être atteint qu'avec des investissements provenant du budget public, accompagnés des appuis de la part des partenaires au développement », a-t-il déclaré.

Giacomo Durazzo a ajouté : « Il me semble particulièrement important de nous assurer que les investissements qui sont requis pour le déploiement du SIVL en 2024 sont bien inscrits dans le budget national ».

Pour marquer les dix ans de mise en œuvre du processus de l'APV-Flegt, une exposition photographique inédite vient retracer les moments phares de ce par-

tenariat, avec pour objectif de capturer l'essence de cet accord historique. Elle se veut un hommage aux acteurs qui ont contribué à sa mise en œuvre durant ces dix dernières années, mais aussi à la beauté, la diversité et la fragilité des forêts du Congo. « Les photographies exposées reflètent le lien profond entre la nature et l'économie congolaise, ainsi que l'impact positif de l'APV-Flegt sur la vie des habitants et la conservation de leur environnement », a-t-on expliqué.

Rappelons que l'APV-Flegt est un accord international bilatéral entre l'UE et un pays exportateur de bois, dont le but est d'améliorer la gouvernance forestière du pays et de s'assurer que le bois importé dans l'UE remplit toutes les exigences réglementaires du pays partenaire. Concernant le Congo, ce partenariat signé en 2010 est une pierre angulaire dans la gestion durable de ces forêts exceptionnelles. Il permet de renforcer l'application de la loi et d'assurer une exploitation raisonnée de la forêt.

L'accord permet également de renforcer la transparence du secteur, en offrant aux acteurs nationaux concernés, notamment le gouvernement, la société civile et le secteur privé un espace d'échange commun. Les dispositifs mis en place avec l'appui de l'APV doivent permettre d'assurer la légalité du bois exporté vers l'UE et de réduire l'exploitation forestière illégale au niveau national.

Gloria Imelda Lossele

MÉMORIAL PIERRE-SAVORGNAN-DE-BRAZZA

Le directeur de l'AFD s'imprègne de l'histoire de la fondation

Le directeur de l'Agence française de développement (AFD), Maurizio Cascioli, a visité le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza (MPSB), en vue de connaître l'histoire de la République du Congo et les origines de sa ville capitale.



Le directeur de l'AFD suivant les explications de la directrice générale du MPSB/Adiac

Reçu par la directrice générale du MPSB, Béline Ayessa, le directeur de l'AFD a bénéficié d'une visite guidée qui lui a permis de connaître non seulement l'histoire de la République du Congo, mais aussi les origines de la fondation de sa ville capitale et de l'épopée de son fondateur, l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza.

Maurizio Cascioli qui était accompagné du personnel de l'AFD a avoué avoir effectué une visite très intéressante. « Nous avons décidé de découvrir l'histoire de Brazzaville. On ne pouvait pas manquer de venir au mémorial où nous avons été bien accueillis par madame la directrice générale de cet espace, Béline Ayessa. Je crois que c'est une visite inspirante. C'est vrai que l'histoire peut être interprétée, doit-être toujours découverte, mais ici, on a un aperçu assez extraordinaire de ces liens qui existent entre la France, le Congo, un peu l'Italie, à travers des histoires qui sont documentées, des témoignages, des présences physiques ici », a indiqué le directeur de l'AFD.

Il a profité de l'occasion pour inciter tout le

monde à venir découvrir cette histoire et ce beau lieu. « J'ai retenu une longue histoire, des rencontres, de la disponibilité, de l'amitié, des liens fondés sur une franchise très probablement entre deux hommes qui devaient se respecter; qui avaient décidé de tracer ensemble le chemin, le futur, une partie de cette histoire », a-t-il indiqué.

Le directeur de l'AFD a poursuivi que l'histoire, le patrimoine, la mémoire nécessitent beaucoup de travail de recherche, d'exposition, d'où, pour son agence et globalement pour la France, les industries culturelles et créatives représentent désormais un axe majeur de développement. « La culture fait entièrement partie du développement... Je sais qu'il y a des projets qui se préparent pour réhabiliter un certain nombre des lieux de la mémoire commune et bien sûr l'AFD reste toujours ouverte et à l'écoute. Il s'agira de comprendre à quel moment et comment cette collaboration pourra se faire. Mais la culture reste sûrement quelque chose qui est au cœur de toute politique de développement », a-t-il fait savoir.

Bruno Okokana